

TOURISME DURABLE : 20 MESURES POUR UNE TRANSITION DE LA 1^{ÈRE} DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE

RAPPORT DE MISSION

Avril
2020

REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans la contribution déterminante apportée par l'ensemble des interlocuteurs sollicités à travers du groupe de travail, des entretiens et des auditions¹.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des membres du comité de pilotage de la mission pour leur implication dans les travaux.

Membres permanents :

Audelin CHAPPUIS, Direction de la diplomatie économique – MEAE
Georges GOYON, Direction de la diplomatie économique - MEAE
Muriel GRISOT, Direction générale des entreprises - MEF
Olivier LACOSTE, Direction générale des entreprises - MEF
Clément LALOIX, Direction de la diplomatie économique - MEAE
Germain LELARGE – La France du Nord au Sud
Cécile LEONHARDT, Direction de l'Ingénierie et du Développement des Territoires - Atout France
Christian MANTEI, Présidence - Atout France
Betty RECH, Direction de la diplomatie économique – MEAE

Membres ponctuels :

Maele CHARREAU, Secrétariat d'État à la transition écologique et solidaire – MTES
Marie-Laure DESMET, Direction de l'Ingénierie et du Développement des Territoires - Atout France
Mahault FERNAGU, Secrétariat d'État à la transition écologique et solidaire – MTES
Dimitri GRYGOWSKI, Direction générale des entreprises – MEF
Philippe MAUD'HUI – Direction de l'Ingénierie et développement des territoires – Atout France
Clément PAYEUR, Direction du développement durable – MEAE

Présidence de la mission : Arnaud LEROY, Président - ADEME

Coordination de la mission et rédaction du rapport : Aude ANDRUP, Coordinatrice nationale Tourisme – ADEME

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Aude ANDRUP ; 2020. Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1ère destination touristique mondiale. 65 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Présidence de la mission : Arnaud LEROY, Présidence - ADEME

Coordination de la mission et rédaction du rapport : Aude ANDRUP, Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes - ADEME

¹ Cf. Annexes 2, 3 et 4

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS TOURISME DURABLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?	4
SYNTHESE POUR LES DECIDEURS	5
INTRODUCTION	7
APERCU DES RECOMMANDATIONS	9
CHAPITRE 1 UN BESOIN INCONTOURNABLE DE PORTAGE POLITIQUE, A LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE LA FRANCE	13
CHAPITRE 2 LA FORMATION, UN MAILLON ESSENTIEL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU SECTEUR	17
CHAPITRE 3 UN PUBLIC DE PLUS EN PLUS SENSIBILISE MAIS QUI PEINE A PASSER A L'ACTE	20
CHAPITRE 4 DURABILITE : UN FACTEUR CLE POUR DES ACTIVITES TOURISTIQUES INNOVANTES ET RESILIENTES	25
CHAPITRE 5 CLIMAT, DECHETS, EAU... LE TOURISME, AU CŒUR DE PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	33
CHAPITRE 6 LE SURTOURISME ET LA MOBILITE DURABLE : VERS UNE AMELIORATION DE L'EXPERIENCE VISITEUR	40
CHAPITRE 7 DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DURABLE POUR L'OUTRE-MER	50
CHAPITRE 8 PORTAGE DE LA VOIX DU TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL	52
CONCLUSION	54
ANNEXE 1 LETTRE DE MISSION	55
ANNEXE 2 LISTE DES ENTRETIENS REALISES	58
ANNEXE 3 LISTE DES AUDITIONS MENEES	61
ANNEXE 4 COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	63
ANNEXE 5 METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA MISSION	64
REFERENCES	65

AVANT-PROPOS

TOURISME DURABLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'importance que revêt le tourisme dans l'économie mondiale, son impact sur les hommes et les sociétés, ses incidences sur l'environnement ont suscité, il y a plus de trente ans des travaux permettant de décliner le concept de développement durable à celui de tourisme durable.

Ainsi, les principes du tourisme durable ont été définis en 1995 par le Comité 21 et actualisés en 2004 par le Comité de développement durable du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) : ces principes sont applicables à toute forme et tout créneau touristique, jusqu'au tourisme de masse, dans tous types de destinations. Le tourisme durable doit alors :

- Sur le volet environnement : exploiter de façon optimale les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité (ex : la réduction de la consommation énergétique et des émissions dues aux transports et à l'hébergement) ;
- Sur le volet social : respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis, ainsi que leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles (ex : sensibilisation des touristes aux nouvelles formes de voyages, renforcement de l'accessibilité financière et des personnes à mobilité réduite) ;
- Sur le volet économique : assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices, des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté (ex : création d'emplois, stimulation du tissu économique local par le développement de collaborations entre les entreprises).

L'OMT le définit comme « *un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* ».

La démarche peut être adoptée par tout acteur touristique (dans la structuration de son offre) et tout voyageur (à travers son acte d'achat et son comportement en voyage) à titre personnel ou professionnel tout en veillant au juste équilibre entre les trois piliers du développement durable.

Le tourisme durable exige également une volonté politique forte pour garantir une large participation des diverses parties prenantes, assurer un suivi régulier des impacts, mettre en place des mesures préventives et/ou correctives pour garantir sa viabilité. En complément, il est essentiel de le faire rimer avec désirabilité et qualité de l'expérience.

Le tourisme durable ne doit pas être appréhendé comme une pratique à part ou un marché touristique particulier, mais bien comme une approche intégrée pour assurer un développement du tourisme qui soit résolument durable.

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS

Le tourisme, secteur clé pour l'économie française et ambitions de croissance

Avec près de 90 millions de touristes internationaux, une consommation touristique de plus de 7 % du PIB environ et 2 millions d'emplois (soit 7,8 % des emplois salariés²), le tourisme est résolument un secteur clé pour l'économie française. La France poursuit des ambitions touristiques fortes (conserver sa place de première destination touristique mondiale et ses parts de marchés) nécessitant l'ajout d'une dimension durable au développement touristique.

L'urgence de la transition écologique des activités touristiques

Le tourisme suscite des préoccupations grandissantes au regard de sa compatibilité avec la transition écologique de notre société. Le secteur est responsable de 8 %³ des émissions de gaz à effet de serre (GES) essentiellement dus à la mobilité et aux hébergements touristiques. Le tourisme est également à l'origine de pressions sur les ressources naturelles (ex : jusqu'à + 211 % de consommation annuelle d'eau et + 287 % de consommation annuelle d'énergie pour les territoires fortement touristiques⁴) et de production de déchets (+ 27 % par rapport à la moyenne nationale⁴)...

Cependant, la France ne s'est pas encore dotée d'une politique suffisamment forte en faveur du développement d'un tourisme durable. C'est pourquoi, une mission dédiée a été confiée à l'ADEME lors du Comité de Pilotage du Tourisme du 17 janvier 2019.

Une politique nationale indispensable pour concilier ambitions économiques, engagements climatiques et écologiques

Compte-tenu des impacts environnementaux du secteur, des engagements pris par la France à travers l'Accord de Paris, de l'émergence de nouvelles destinations touristiques concurrentes, les politiques publiques doivent aboutir à la structuration d'une offre touristique d'excellence et différenciante, que ce soit au niveau de son attractivité mais aussi de sa durabilité. Pour cela, l'ADEME propose 20 mesures, 50 actions et 10 priorités d'intervention :

Pour un développement d'activités touristiques innovantes et résilientes

1- Réaliser un bilan gaz à effet de serre du tourisme (cf. action n°4)

Compte tenu du poids économique du tourisme en France et de sa croissance, il est recommandé d'évaluer sa contribution aux émissions nationales de GES en vue de définir des objectifs de réduction cohérents avec les engagements pris par la France au travers l'Accord de Paris, construire un plan d'actions et suivre l'évolution des émissions dans le temps. Un indicateur dédié serait à intégrer dans les axes d'évaluation de la politique touristique française.

2- Verdir les étoiles du classement hébergements touristiques opéré par Atout France et enrichir les référentiels (cf. actions n°12 et 16)

Les étoiles du classement des hébergements engagés dans des démarches environnementales robustes⁵ pourraient être « verdies ». Ce signe distinctif unique éclairerait le choix du consommateur. En parallèle, il est conseillé d'enrichir les référentiels par des critères obligatoires en matière de développement durable lors de leur révision. L'impact de cette action est important, le classement constitue un vecteur essentiel de la qualité de l'offre française : 80 % des hôtels sont classés⁶.

3- Former les professionnels du tourisme aux enjeux du développement durable (cf. action n°7)

Dans le cadre du Comité de Filière tourisme, la commission dédiée aux formations et à l'emploi pourrait étudier prioritairement les moyens à mobiliser afin d'intégrer de manière transversale le développement durable dans tous les types de formations liées au tourisme, tous niveaux confondus.

Pour un renforcement de l'action de l'Etat

4- Inciter la transition des acteurs au travers d'éco-conditionnalités intégrés dans les dispositifs de structuration et de développement du tourisme (cf. actions n°20 et 21)

L'introduction de critères d'éco-conditionnalité dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités territoriales pour le développement du tourisme (contrats de destination, France Tourisme Ingénierie)

² Equivalent temps plein

³ Article - The carbon footprint of global tourism - Nature climate change, 2018 / <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0141-x>

⁴ « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » - MTES, 2017
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/datalab-17-la-fonction-touristique-des-territoires...mars2017a.pdf>

⁵ Affichage environnemental ou labels (<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>)

⁶ En nombre de chambres

est un levier fort à activer. En complément la création d'un volet tourisme comprenant un axe développement durable dans les CPER est recommandé. Par ailleurs, pour les dispositifs de financement soutenus par les instances publiques (CDC, BPI) des critères de durabilité devraient systématiquement être introduits. L'accessibilité à ces dispositifs pour les professionnels fragiles seraient à améliorer sous condition de projets d'investissement vertueux. Guichet unique, entrée au capital avec durée adaptée, allongement de la durée des prêts sont des pistes de réflexion à investir.

5- Renforcer l'Etat exemplaire lors des déplacements professionnels et de l'organisation d'événements (cf. action n°24)

La commande publique, représentant 10 % du PIB, est un levier majeur pour la généralisation de la transition écologique. Dans la continuité de la démarche engagée pour la Présidence française du G7, l'exemplarité environnementale et sociale doit constituer un axe majeur des sommets politiques organisés sur le territoire. L'obtention de la certification ISO 20 121 est un objectif à poursuivre, couplé à la réalisation d'un bilan GES et d'un plan de réduction des émissions, voire de compensation⁷. A l'échelle des établissements publics et parapublics, il convient de systématiser l'intégration de critères environnementaux et sociaux ambitieux dans les appels d'offres.

6- Structurer un accompagnement opérationnel de l'Etat pour la transition écologique des acteurs touristiques (cf. action n°22)

Il est recommandé de structurer une offre visant prioritairement les hébergements, les acteurs du transport et les grands sites et portant notamment sur l'économie circulaire, la réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique.

7- Amplifier la rénovation des hébergements touristiques (cf. action n°17)

- Fonds TSI : simplification des conditions d'accès pour les plus petits opérateurs et ajout de critères environnementaux pour accélérer la transition des acteurs ;
- Soutien au patrimoine du tourisme à vocation sociale : en lien avec l'ANCV, définition d'exigences de développement durable donnant lieu à une majoration de la subvention ;
- Dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI)⁸ : suite à l'expérimentation réalisée par Atout France, structuration d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des stations de montagne et du littoral pour la rénovation des hébergements touristiques (diagnostic amont et conseils en ingénierie).

Pour un passage à l'acte des touristes

8- Renforcer la promotion des offres durables en France et à l'international (cf. action n°11)

En lien avec les prescripteurs de voyage, il s'agit d'améliorer la mise en visibilité des offres durables dans les guides ou sur les plateformes de réservation des hébergements (ex : ajout de critères de sélection dans les filtres de recherche).

9- Informer les passagers quant aux émissions de gaz à effet de serre de leur voyage (cf. action n°14)

Une disposition législative et réglementaire appelée « Information GES des prestations de transport » dans le code des transports aux articles L.1431-3 et D.1431-1 à D. 1431-23 est en vigueur en France depuis 2013. Son périmètre initial considérait les flux entre le territoire national et un autre pays, mais il a été réduit en 2017⁹ aux seuls flux domestiques. Il est nécessaire de reconsidérer les flux internationaux afin d'englober les prestations les plus émettrices de GES.

Pour un financement de la transition écologique des acteurs du tourisme

10- Instaurer une contribution dédiée pour le financement de la future politique pour un tourisme durable (cf. action n°2)

Adossé au pilotage de la feuille de route, afin de financer la transition des acteurs du tourisme, il est proposé de mettre en place une contribution affectée basée sur le chiffre d'affaires des sociétés d'autoroutes (ex : 0,5 %).

Les recommandations formulées par l'ADEME sont issues de réflexions menées avec les parties-prenantes du secteur ; elles visent à créer un nouvel atout pour la France, un positionnement tourné vers l'avenir dans lequel développement économique du tourisme rimera avec préservation de l'environnement faisant de la France la première destination touristique durable.

⁷ <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/master-compensation-carbone/projet/Guide-compensation-carbone.pdf>
<https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>
<http://www.info-compensation-carbone.com/>

⁸ Dispositif visant à accélérer le rythme d'investissement annuel dans le tourisme dans l'ensemble des territoires français.

⁹ Arrêté du 26 avril 2017 pris pour l'application du décret no 2017-639 du 26 avril 2017, lui-même pris pour l'application de l'article 67 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)

INTRODUCTION

Apparu au XVIII^{ème} siècle avec le Grand Tour aristocratique, le tourisme touche aujourd'hui toutes les sociétés. Plébiscité comme un outil de développement économique, dénoncé comme un vecteur de dégradation de l'environnement et du patrimoine, il suscite plus que jamais des débats sur ses bénéfices et ses incidences.

La croissance du tourisme mondial a été considérable ces dernières décennies (+ 133 % en 20 ans¹⁰), le secteur ayant bénéficié de l'essor de la mondialisation et des progrès technologiques qui ont rendu plus accessible le voyage (baisse des prix des billets d'avion, organisation des vacances facilitée par le biais d'Internet, développement de services issus de l'économie collaborative pour l'hébergement par exemple...).

En France, une tendance similaire est observée : avec près de 90 millions de touristes internationaux, une consommation touristique de 7 % du PIB environ et 2 millions d'emplois (soit 7,8 % des emplois salariés¹¹), le tourisme est résolument un secteur clé pour l'économie française mais également une préoccupation grandissante concernant sa compatibilité avec une transition écologique de notre société. En effet, le tourisme est responsable de 8 %¹² des émissions de gaz à effet de serre, de pressions sur les ressources naturelles (ex : jusqu'à + 211 % de consommation annuelle d'eau et + 287 % de consommation annuelle d'énergie pour les territoires fortement touristiques¹³), de production de déchets (+ 27 % par rapport à la moyenne nationale⁴)...

Consciente de cette problématique, l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2017, année internationale du tourisme durable, et a intégré le tourisme parmi les objectifs de développement durable (il est directement fléché dans les ODD 8, 12 et 14).

La France, en tant que première destination touristique mondiale, poursuit des ambitions touristiques fortes. Cette croissance des flux et ces objectifs impliquent d'ajouter une dimension durable au développement touristique afin d'accueillir les visiteurs dans des conditions optimales, de conserver la qualité de vie des populations locales et de préserver les richesses naturelles et patrimoniales.

La France, qui se montre très active au niveau international pour faire avancer le thème de la soutenabilité, ne s'est pas encore dotée d'une politique suffisamment forte en faveur du développement d'un tourisme durable. C'est pourquoi, lors du Comité de Pilotage du Tourisme du 17 janvier 2019, a été décidé de confier à l'ADEME une mission relative à la structuration d'une politique de développement du tourisme durable en France (cf. Annexe 1).

Huit mois d'investigations, 80 entretiens, 15 auditions, la création et l'animation d'un groupe de travail réunissant les diverses parties prenantes (cf. Annexes 2, 3 et 4, 5), ont permis d'aboutir à structurer une feuille de route visant à :

- Structurer et porter une politique de transition vers un tourisme durable dans les territoires ;
- Inclure les enjeux de durabilité dans les formations dédiées au tourisme ;
- Mettre en valeur l'offre de tourisme durable et impulser un changement de comportement des touristes ;
- Améliorer les performances environnementales et sociales des activités touristiques ;
- Réduire les pressions sur les milieux, les ressources et la biodiversité ;
- Améliorer l'expérience visiteur par le développement d'une mobilité durable et une plus juste répartition des flux touristiques ;
- Mener des actions complémentaires adaptées à l'Outre-mer ;
- Porter la voix du tourisme durable français à l'international.

¹⁰ En nombre d'arrivées de touristes internationaux

« International tourism highlights » - UNWTO, 2019 / <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284421152>

¹¹ Equivalent temps plein

¹² Article - The carbon footprint of global tourism - Nature climate change, 2018 / <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0141-x>

¹³ « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » - MTES, 2017

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/datalab-17-la-fonction-touristique-des-territoires...mars2017a.pdf>

Ecart mesuré par rapport à la moyenne nationale - Eau : donnée en m³ ; Energie : gaz et électricité en MWh par habitant ; Déchets : déchets ménagers et assimilés en kg par habitant

Au-delà des objectifs chiffrés, afin d'inscrire le secteur dans une transition durable et prioritairement écologique, l'ADEME propose 20 mesures, 50 actions dont 10 priorités d'intervention pour faire de la France la première destination touristique durable.

APERCU DES RECOMMANDATIONS

✦ Actions entrants dans les 10 priorités d'intervention

MESURE		ACTION RECOMMANDEE		PORTAGE	SOUTIEN PORTAGE	ODD
1	Créer une véritable politique de durabilité du tourisme aux différents échelons territoriaux et assurer un portage	1	Construction et pilotage d'une politique nationale pour un tourisme durable	Comité filière tourisme (CFT)	-	ODD 11 ODD 12
		2	Structuration d'un écosystème pour le financement de la future politique de développement durable du tourisme	✦ MEF / MAC / MEAE / MCT	CFT	ODD 12
		3	Prise en compte de la durabilité du tourisme dans les stratégies de développement touristique à toutes les échelles administratives	Destination régions / Régions de France ?	-	ODD 11 ODD 12
2	Suivre et évaluer la durabilité de la politique touristique française	4	Réalisation du bilan Gaz à Effet de Serre (GES) du tourisme en France	✦ ADEME / Fédérations professionnelles MTES (CITEPA)	ATF/ DGE / MEAE	ODD 13
		5	Intégration de nouveaux critères d'évaluation de la politique touristique française pour apprécier sa durabilité	ATF / MEAE/DGE	ATR / ATR / CRT ARAT / ADEME	ODD 11 ODD 12
		6	Mise en place d'un observatoire de toutes les mobilités touristiques	MTES	ATF	ODD 13
3	Insérer de manière transversale la durabilité du tourisme dans les formations	7	Renforcement de la prise en compte du développement durable dans les filières de formation	✦ CFT MEN MESRI	ADEME	ODD 4 ODD 8
4	Offres de formation continue : renforcer la place de la durabilité du tourisme	8	Impulsion pour un changement de pratiques des professionnels à travers la formation continue	EDEC Ministère du tourisme MEN MESRI	Branche CHR / AKTO / Pôle emploi / UMIH / ADEME	ODD 4 ODD 8
5	Offres de formation initiale : renforcer la place de la durabilité du tourisme	9	Prise en compte du développement durable de manière intégrée dans les formations d'excellence au tourisme	CFET	ADEME	ODD 4 ODD 8
6	Développer la recherche universitaire en lien avec le tourisme durable	10	Création d'une chaire universitaire portant sur le tourisme durable	GIS Etudes touristiques	ADEME / ATF / MEAE	ODD 4

MESURE		ACTION RECOMMANDEE			PORTAGE	SOUTIEN PORTAGE	ODD
7	Valoriser l'offre de tourisme durable	11	Mobilisation des prescripteurs de voyages	★	UNPLV / Guide du Routard / Guide Michelin / Lonely Planet / Petit Futé	ADEME / ATF / MEAE	ODD 8 ODD 12
		12	Sensibilisation des touristes à de nouvelles formes de voyages	★	ATF / ANCV / OTF	ADEME / ATF	ODD 12
		13	Poursuite de la promotion de l'éco-tourisme		ATF	MEAE	ODD 12 ODD 15
8	Favoriser le changement de comportement des touristes	14	Mise à disposition d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)	★	MTES	ADEME / DGAC	ODD 12 ODD 13
		15	Encadrement de la publicité liée au tourisme		ARPP	ADEME	ODD 12
9	Mobiliser les professionnels de l'hébergement et de la restauration pour améliorer la performance environnementale de leurs services	16	Intégration dans le référentiel de classement des hébergements touristiques de nouveaux critères obligatoires en matière de développement durable	★	ATF	ADEME	ODD 8 ODD 12
		17	Amplification de la rénovation des hébergements touristiques	★	ATF / ANCV / CDC / DGE	ADEME / MTES / UNAT	ODD 9
		18	Déploiement du tri des biodéchets dans le secteur de la restauration		GNI	DGFP	ODD 12
		19	Modulation de la taxe de séjour pour les établissements engagés dans des démarches environnementales		DGCL	-	ODD 11
10	Activer des leviers amplificateurs de la transition des acteurs dans les territoires	20	Ajout d'éco-conditionnalités aux dispositifs de contractualisation existants	★	ATF / CGET / DGE / Destination régions / MEAE / Régions de France	ADEME	ODD 12
		21	Intégration de critères de durabilité pour les investissements touristiques soutenus par les instances publiques	★	CDC	ADEME / DGE / MEAE	ODD 12
		22	Structuration d'une offre de l'Etat pour mobiliser et accompagner les acteurs du tourisme dans leur transition écologique	★	ADEME	OFB / ATF	ODD 11 ODD 12
		23	Utilisation des grands événements ou grands festivals à forte fréquentation comme leviers de mobilisation des acteurs touristiques		MS MTES	ADEME	ODD 12
		24	Renforcement d'État exemplaire lors des déplacements professionnels et de l'organisation d'événements	★	Premier ministre	ADEME / ATF / MEAE / MTES	ODD 12
		25	Amélioration des performances environnementales des rencontres d'affaires et événementielles		France congrès / UNIMEV / MEAE	ATF/ADEME/MEAE	ODD 12
11	Intégrer le développement durable dans l'exercice d'activités touristiques	26	Construction et pilotage d'un plan de transition vers un tourisme durable par la future fédération du tourisme institutionnel		DGE / Future fédération institutionnelle	ADEME / DGE	ODD 12
		27	Renforcement des exigences du label flocon vert et de son déploiement		Mountain Riders	ADEME / ATF	ODD 12 ODD 13
12	Atténuer et compenser les émissions de GES	28	Incitation des entreprises à élaborer et mettre en œuvre une stratégie climat compatible avec les enjeux de la transition bas carbone		ADEME	-	ODD 13
		29	Mobilisation des grands parcs de loisirs et complexes d'hébergement pour la réalisation d'un plan de mobilité		SNELAC / Régions / MTES	Autorités organisatrices de la mobilité	ODD 11

MESURE		ACTION RECOMMANDEE		PORTAGE	SOUTIEN PORTAGE	ODD
13	Limiter la production de déchets liés au tourisme et améliorer leur gestion	30	Renforcement de la prévention et du tri des déchets pour les territoires touristiques	MTES	-	ODD 12
		31	Déploiement et valorisation des démarches zéro plastique sur les plages	MTES	ATF / ADEME	ODD 14
		32	Accompagnement des professionnels pour contribuer à l'objectif national de réduction du gaspillage alimentaire	ADEME	-	ODD 12
14	Participer à la protection de la biodiversité	33	Prise en compte de la durabilité du tourisme dans la prochaine Stratégie Nationale pour la Biodiversité et dans la lutte contre l'artificialisation des sols	OFB / MTES	-	ODD 14 ODD 15
15	Préserver la qualité des eaux de rivières	34	Diffusion du label rivière en bon état et renforcement de la gouvernance locale	Agences de l'eau / MTES		ODD 6
16	Réduire l'impact environnemental lié à la mobilité des touristes en France	35	Renforcement de l'engagement environnemental des armateurs et des ports	CIMER ? / Villes et Régions volontaires	ADEME CLIA	ODD 13 ODD 14
		36	Diffusion des certifications Ports propres et Ports propres actifs en Biodiversité	CIMER / Unions régionales des ports de plaisance	-	ODD 14
		37	Développement de stations de raccordement électrique à quai pour les navires de croisières et les bateaux à passagers	DGITM / Autorités portuaires	ADEME	ODD 3 ODD 13 ODD 14
		38	Amélioration des capacités d'accueil des vélos pour les lieux de loisirs et sportifs	DGE / FVT / Ministère de la Culture / MTES	ATF / OTF	ODD 3 ODD 13
		39	Développement et évaluation du positionnement concurrentiel de la France pour le tourisme à vélo	DGE / Vélo et territoires	-	ODD 3 ODD 13
		40	Renforcement de la place du vélo aux abords des gares et dans les trains	MTES / DGITM/ SNCF		ODD 13
		41	Engagement de réflexions sur les trains de nuit	MTES / DGITM/SNCF	ADEME ?	ODD 13
		42	Mise en visibilité des offres de tourisme durable par la SNCF	SNCF		ODD 13
17	Outiller les acteurs pour une meilleure répartition des flux touristiques	43	Lancement d'un benchmark des outils de régulation utilisés sur différents sites (France et étranger)	ATF / RGSF	-	ODD 10 ODD 14 ODD 15
		44	Soutien de la proposition de loi portant diverses mesures tendant à réguler « l'hyperfréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux	Gouvernement	-	ODD 10 ODD 14 ODD 15
18	Amplifier l'intégration du tourisme durable dans les territoires d'outre-mer	45	Renforcement de la prise en compte des enjeux de développement durable dans les missions et actions du cluster Tourisme des Outre-mer d'Atout France et cela de manière transversale	ATF	ADEME?	ODD 12 ODD 14 ODD 15
		46	Construction d'une position partagée des destinations ultra-marines vis-à-vis des compagnies de croisière pour un développement maîtrisé de l'activité	OFB	ADEME? / ATF	ODD 12 ODD 14 ODD 15

MESURE		ACTION RECOMMANDEE		PORTAGE	SOUTIEN PORTAGE	ODD
		47	Intégration des acteurs du tourisme aux instances de gestion des risques naturels		Collectivités territoriales	OFB ODD 12 ODD 14 ODD 15
		48	Favoriser le développement d'une offre permettant la découverte du patrimoine naturel, de la faune, de la flore, en cohérence avec l'enjeu de diversification de l'offre		Collectivités territoriales / ATF	OFB ODD 12 ODD 14 ODD 15
19	Conforter la place leader de la France dans les programmes internationaux dédiés au tourisme durable	49	Valorisation des initiatives françaises en termes de tourisme durable sur la scène internationale		MEAE	- ODD 12 ODD 16
20	Renforcer la visibilité à l'international des entreprises investies dans le développement durable du tourisme	50	Promotion du savoir-faire des entreprises françaises en lien avec le tissu associatif du tourisme durable		MEAE	ATD / ATES / ATR ? ODD 8 ODD 12 ODD 16

Les recommandations pourront être mises en œuvre sous réserve de moyens alloués.

CHAPITRE 1

UN BESOIN INCONTOURNABLE DE PORTAGE POLITIQUE, A LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE LA FRANCE

1. Contexte

1.1. Portage territorial et évaluation des politiques

Le tourisme mondial est responsable d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité¹⁴. La mobilité touristique est à l'origine des trois quarts environ des émissions carbone (le transport aérien en représentant 40 % et la voiture 32 %¹⁵). A cela s'ajoute les hébergements (plus de 20 %) et les navires de croisière¹⁶.

Pour s'inscrire dans la trajectoire de l'Accord de Paris et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il est nécessaire que la France se dote d'une politique nationale ambitieuse pour le développement d'un tourisme qui soit résolument durable.

Un pan important de la politique touristique française reste aujourd'hui orienté vers les touristes internationaux et les indicateurs d'appréciation se concentrent sur le PIB et le nombre de touristes internationaux. Les dispositifs d'observation et de statistiques existants suivent ces orientations et devraient intégrer un volet durable (par exemple en ajoutant un indicateur sur les infrastructures, puis l'information aux mobilités actives et l'intermodalité dans le suivi TravelSat, ou encore des indicateurs environnementaux dans les chiffres clés du tourisme).

Dans les territoires, le tourisme est une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions, souvent appuyés par des offices de tourisme, des comités départementaux ou régionaux du tourisme. La bonne articulation entre ces acteurs est un enjeu clé car elle n'est pas acquise bien que les documents structurants et de planification (tel que le Schéma Régional de Développement du Tourisme - SRDT) y contribuent.

1.2. Documents cadres

Par ailleurs, les activités touristiques entrent en interaction avec diverses compétences portées par les régions (transport, environnement, économie, aménagement du territoire...). Il est donc nécessaire que les documents structurants des politiques régionales soient construits en veillant à leur bonne articulation avec le SRDT et en intégrant des actions visant le développement d'un tourisme durable. Sont notamment à considérer les :

- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)¹⁷ ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRDT Grand-Est souligne la nécessité de mise en cohérence des SRDEII, SRADDET, SRDT et ajoute également le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle)¹⁸.

En dehors de l'échelle régionale, l'attention portée au secteur du tourisme pourrait être renforcée dans d'autres documents cadres tels que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) ou encore le Projet alimentaire territorial (PAT), ainsi que, sous la forme d'actions opérationnelles, dans les dispositifs contractuels existants comme les Contrats de transition écologique¹⁹ (CTE), portés par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

¹⁴ Article - The carbon footprint of global tourism - Nature climate change, 2018 / <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0141-x>

¹⁵ "Analyser les mégatendances pour mieux façonner l'avenir du tourisme" – OCDE, 2018

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/b6b7c938-fr.pdf?expires=1572885213&id=id&accname=guest&checksum=69C898B2710054AA9918897285CC4349>

¹⁶ Le tourisme est également source d'autres impacts environnementaux cf chapitre 5

¹⁷ A noter : dans certaines régions comme en Auvergne-Rhône-Alpes le SRDT est intégré dans le SRDEII

¹⁸ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2018/04/1srdt-plan-de-croissance.pdf>

¹⁹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique>

Plus précisément pour les PCAET, il serait très utile, sur le volet tourisme, de compléter les documents méthodologiques d'appui à leur rédaction et de capitaliser sur les retours d'expériences en lançant, par exemple, un appel à projets auprès des territoires. Aujourd'hui, peu d'entre eux ont mis en place un volet tourisme dans leur PCAET (ex : Grand Annecy agglomération).

S'agissant des PAT, les flux alimentaires liés aux touristes pourraient être pris en compte dans le diagnostic pour mieux gérer les consommations alimentaires (saisonnalité, quantités, types de consommations...) mais également développer une offre touristique (visites de fermes, d'entreprises de transformation, restaurants avec une offre locale...) en valorisant les productions les plus durables (et sans entrer en concurrence avec les productions vivrières nécessaires à l'alimentation « quotidienne » du territoire).

Enfin, les CTE permettraient à la filière touristique d'aboutir rapidement, dans le cadre d'un travail à l'échelle intercommunale, à des actions concrètes en faveur de la transition écologique. En effet, en participant à l'élaboration du Contrat de transition écologique pour leur territoire, les acteurs du tourisme pourraient être rapidement mis en réseau avec les autres acteurs mobilisés (associations, entreprises, citoyens, collectivités territoriales ou encore services de l'Etat) et mettre en place des solutions opérationnelles correspondant aux spécificités locales (autonomie en eau et énergie des logements touristiques, actions de recyclage, mobilités douces, initiatives en faveur de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement). Par exemple, dans le cadre du CTE de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, les entreprises et représentants de l'industrie touristique développent une filière de valorisation des déchets, notamment des matériaux issus de la fabrication de mobil-homes.

2. Recommandations

Mesure n°1 : Créer une véritable politique de durabilité du tourisme aux différents échelons territoriaux et assurer un portage

↳ Action n°1 - Construction et pilotage d'une politique nationale pour un tourisme durable

Compte-tenu des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du tourisme, le secteur doit faire l'objet d'un portage politique fort.

Les membres du groupe de travail constitué et animé par l'ADEME dans le cadre de la mission, ont fait part de leur souhait de poursuivre les rencontres et échanges transversaux faisant défaut jusqu'à présent. L'ADEME a également été interpellée sur le nécessaire pilotage de la feuille de route découlant de la mission, la définition d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de mesure. Il ne s'agit pas de développer une nouvelle forme de tourisme mais bien d'intégrer un volet durable dans toutes les composantes du tourisme (mobilité, hébergement, formation, activités...).

La commission « tourisme durable » du Comité de Filière Tourisme pourrait répondre à cette forte attente et s'inscrire dans la continuité de la dynamique initiée au cours de la mission.

↳ Action n°2 - Structuration d'un écosystème pour le financement de la future politique de développement durable du tourisme

Adossé au pilotage de la feuille de route, afin de financer la transition des acteurs du tourisme, il est proposé de mettre en place une contribution affectée basée sur le chiffre d'affaires des sociétés d'autoroutes (ex : 0,5 %).

En complément, l'écosystème suivant est envisagé :

- Affectation d'une partie du fonds économie circulaire des Contrats de plan État-Région ;
- Recours à un dispositif de contribution volontaire ;
- Recours aux fonds « France Investissement Tourisme » et au « Prêt hôtellerie » gérés par BPI France et le fonds « Tourisme Social Investissement » de la Caisse des Dépôts et des Consignations ;
- Appui du fonds de dotation Auvergne Rhône-Alpes Tourisme.

↳ Action n°3 - Prise en compte de la durabilité du tourisme dans les stratégies de développement touristique à toutes les échelles administratives

Compte-tenu des enjeux identifiés au cours de la mission, des axes devraient être systématiquement traités dans les stratégies de développement touristique que ce soit au niveau de l'Etat, des régions au travers des SRDT ou encore des départements au travers des SDDT :

- La limitation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique ;
- La gestion des flux touristiques (redistribution spatiale et temporelle des flux touristiques tenant compte de la capacité de charge des espaces) ;
- L'accès aux sites de loisirs et de visite, aux hébergements (problématique du dernier kilomètre), et aux stations de ski. La place du train est également à réétudier ;
- La préservation des espaces, des ressources et de la biodiversité (à travers notamment de la prévention et gestion des déchets, de la qualité de l'air, de l'énergie, de l'aménagement du territoire dont le littoral, de la gestion de l'eau...);
- La mobilisation des socio-professionnels du tourisme ;
- L'amélioration de la connaissance du comportement et des attentes des touristes d'aujourd'hui et de demain pour structurer une offre adaptée.

Les Comités régionaux du tourisme des Hauts de France et d'Auvergne-Rhône-Alpes²⁰ ont initié des travaux en ce sens et, la Région Nouvelle Aquitaine a inscrit dans son SRDT la volonté de devenir la première destination touristique durable française et inscrit le développement durable en transversalité dans les axes de ce schéma.

Mesure n°2 : Suivre et évaluer la durabilité de la politique touristique française

↳ Action n°4 - Réalisation du bilan Gaz à Effet de Serre (GES) du tourisme en France

Comme précédemment indiqué, le tourisme mondial est responsable d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité²¹. Qu'en est-il pour la France ? Si certains territoires ont réalisé une première approche du bilan carbone de leur activité touristique (comme la région Ile-de-France en 2014), un bilan GES de la destination France reste à établir.

Le secteur est actuellement non couvert dans l'inventaire national des émissions de GES car considéré transversal à celui du transport, du bâtiment, du tertiaire, de l'alimentation... Pour autant, compte tenu du poids économique du tourisme en France et de sa croissance, évaluer sa contribution sur l'ensemble des émissions nationales de GES est indispensable pour construire un plan d'actions de réduction pertinent.

La fiabilité et la représentativité d'un bilan GES sont inhérentes au périmètre considéré et à la qualité des données sources collectées. En effet, pour que le bilan permette une analyse pertinente des enjeux du secteur, une évaluation des émissions directes (ex : consommation de combustibles) et émissions indirectes (ex : achats de consommables) significatives doit être réalisée. Par ailleurs, l'utilisation des données primaires, représentatives des organisations du secteur permettra d'améliorer la robustesse et la finesse du résultat. Ainsi, réaliser l'exercice de bilan GES à l'échelle du secteur s'avère – selon le niveau de précision attendu du résultat – plus complexe qu'à l'échelle d'une seule organisation.

L'enjeu de l'action est donc de réaliser un état zéro des émissions de GES du secteur en vue de définir des objectifs de réduction pertinents et de suivre l'évolution des émissions dans le temps. Une étude de faisabilité du bilan GES de la filière, mobilisant l'ensemble des acteurs clés du secteur, serait à mener afin d'établir le périmètre de comptabilité le plus pertinent ainsi que le panorama des données disponibles à l'échelle du secteur. Cette étude permettrait de réaliser une première évaluation macro des émissions de GES du secteur et d'identifier les leviers majeurs de baisse des émissions. Selon les conclusions de l'étude, une analyse plus fine pourrait être conduite pour disposer d'un suivi dans le temps des émissions du secteur. En s'appuyant sur ces travaux, les professionnels du secteur pourraient définir une trajectoire de réduction des émissions à horizon 2030 et/ou 2050.

Un indicateur issu de ces travaux serait à intégrer dans les axes d'évaluation de la politique touristique française.

²⁰ <https://lejournaldeleco.fr/premiere-enquete-consacree-au-tourisme-intra-regional/#.XULc4ugzbmY>

²¹ Article - The carbon footprint of global tourism - Nature climate change, 2018 / <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0141-x>

Action n°5 - Intégration de nouveaux critères d'évaluation de la politique touristique française pour apprécier sa durabilité

L'évaluation des politiques touristiques à l'échelle nationale tout comme à l'échelle des destinations s'appuie aujourd'hui principalement sur trois indicateurs: le nombre de touristes, les recettes internationales et la contribution au PIB. L'intégration de nouveaux critères s'impose pour apprécier l'équilibre entre développement économique, sauvegarde de l'environnement et préservation de la qualité de vie des habitants :

- La mise en place d'une gouvernance partagée entre les parties prenantes (y compris acteurs de terrain et populations) ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'Accord de Paris sur le climat ;
- Les retombées économiques ;
- Le développement d'emplois décents et non délocalisables ainsi que leur valorisation ;
- L'allocation des moyens vers des projets en cohérence avec cette politique (éco-conditionnalité) ;
- La préservation de la biodiversité et des ressources ;
- La formation des acteurs pour la mise en place d'une politique RSE ;
- La diffusion des flux touristiques dans l'espace et le temps ;
- L'accessibilité ;
- Les comportements, les attentes et la satisfaction des populations et des voyageurs.

Associés à chacun de ces critères, des indicateurs seraient à définir. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux indicateurs mais de s'appuyer sur l'existant (ex : indicateurs du GSTC²²) et d'organiser la remontée d'informations depuis les structures réalisant un travail d'observation.

Le fonds de dotation développé par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme pourrait être un appui pour le financement de ces travaux.

Par ailleurs, il serait intéressant de transformer le tableau de bord des investissements touristiques en tableau de bord de l'investissement touristique et du développement durable. Des expérimentations ont déjà été menées en partenariat avec la région SUD-Provence Alpes Côte d'Azur notamment, il semble que d'autres régions, envisageant une déclinaison du tableau de bord, soient également intéressées. Il conviendrait dès à présent d'industrialiser le processus afin de permettre une prise de parole nationale à réel impact médiatique sur cette thématique.

Action n°6 - Mise en place d'un observatoire de toutes les mobilités touristiques

La connaissance des mobilités touristiques repose aujourd'hui principalement sur les flux touristiques aériens internationaux via l'Observatoire de la connectivité aérienne initié par Atout France et le groupe ADP²³. Il est proposé d'intégrer les autres modes de transport notamment ferroviaires et routiers, qui constituent une composante essentielle du développement durable du tourisme. Un tel dispositif reposerait sur une mobilisation de la SNCF et des concessionnaires autoroutiers afin d'obtenir les données nécessaires.

²² https://www.gstcouncil.org/wp-content/uploads/2013/11/Dest-_CRITERIA_and_INDICATORS_6-9-14.pdf

²³ Aéroports de Paris

CHAPITRE 2

LA FORMATION, UN MAILLON ESSENTIEL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU SECTEUR

1. Contexte

Le tourisme en France représente 2 millions d'emplois. Aujourd'hui ce secteur est confronté à des mutations profondes et la nécessité de prise en compte de nouveaux enjeux. Les attentes des touristes évoluent, les clientèles venues de pays émergents obligent à adapter nos conditions d'accueil. La révolution numérique a profondément changé les manières de consommer entraînant une redéfinition des métiers. La polyvalence dans les compétences acquises devient essentielle pour les employeurs. Mais plus encore, l'exigence de durabilité des offres est désormais inévitable, les réglementations en la matière se multiplient. En outre, l'attention portée par le secteur touristique aux enjeux de développement durable constitue un avantage concurrentiel.

La formation et son adaptation aux demandes du marché et des professionnels est ainsi décisive afin de préparer à l'avenir les conditions de succès de l'économie touristique durable. Par ailleurs, le défi se fait de plus en plus pressant alors que la France se prépare à accueillir des grands événements (Coupe du Monde de Rugby en 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024) pour lesquels des professionnels qualifiés et engagés sont nécessaires.

En France, depuis les années 2000, plusieurs universités ont su renouveler leurs formations et les faire évoluer en créant des formations sur le tourisme durable²⁴ ou en intégrant des modules d'enseignements dédiés. Aujourd'hui la quasi-totalité des formations tourisme des niveaux 6,7, 8 intègrent des unités d'enseignements qui permettent d'acquérir des compétences en matière de développement durable. Dans les diplômes et titres à finalité professionnelle, notamment pour la filière « tourisme, hôtellerie et restauration » des compétences et connaissances liées au développement durable sont de plus en plus présentes. Néanmoins malgré de nombreuses initiatives réussies, les enjeux du développement durable ne sont pas enseignés de manière généralisée et uniforme. Au-delà de la formation initiale, la formation continue et la certification doivent continuer à s'adapter aux nouveaux besoins et enjeux du marché. Enfin, des webinaires existent sur des thématiques dites durables à l'exemple du MOOC écotourisme proposé par Atout France.

Le Gouvernement est particulièrement investi sur les questions de la formation dans le secteur du tourisme. Le 4^{ème} Conseil Interministériel du tourisme, en mai 2019, a ainsi permis d'annoncer plusieurs mesures en faveur de l'emploi²⁵. Au courant de l'automne 2019, un Comité de Filière Tourisme, a été créé. Ce lieu de concertation entre toutes les branches du tourisme, permet la co-construction des politiques touristiques entre les professionnels et les pouvoirs publics. Un des sujets traité est l'emploi et la formation.

La Conférence des Formations d'Excellence au Tourisme (CFET), créée en mars 2018 a pour objectif de renforcer la visibilité des formations d'excellence touristiques françaises à l'international ainsi que l'adéquation des formations aux besoins des entreprises du tourisme. Elle se veut ainsi un lieu d'échanges de réflexion pour une montée en compétence et en visibilité des formations françaises. A travers de la labélisation des « Formations d'Excellence » dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, la CFET valorise aujourd'hui 26 formations publiques et privées.

Afin de favoriser un rassemblement le plus large des professionnels du tourisme dans un nombre restreint et un cadre cohérent d'Opérateurs de compétences (OPCO), les branches du tourisme ont été regroupées en 2019 dans trois OPCO : celui des services à forte intensité de main d'œuvre, celui de la culture, du tourisme et des loisirs et celui du commerce.

Pour attirer les talents, les branches professionnelles liées au tourisme et l'État (Ministère du Travail) ont créé un Engagement Développement et Compétences (EDEC), qui permet de mobiliser 1 350 000 € pour améliorer le contenu des formations, et favoriser leur diffusion numérique. Parmi les objectifs d'amélioration et les travaux en cours figurent la qualité de vie au travail, les politiques RSE des entreprises et la montée en compétences des employés.

²⁴ CVT AllEnvi, Etude tourisme et environnement, avril 2019

²⁵ https://www.veilleinfotourisme.fr/files/2019-05/20190517_DP_4e%20CIT.pdf

Enfin, en lien avec la formation, la question de la recherche sur le tourisme est centrale. Elle s'avère aujourd'hui très atomisée et souffre d'un manque de réseau structurant favorisant les échanges et les partenariats avec les acteurs économiques du secteur²⁶. Des initiatives cherchent à pallier ces manques, à l'instar du réseau ASTRES, créé en 2010 dans l'objectif de fédérer la recherche universitaire sur ce sujet. Dans le même objectif, un groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Etudes Touristiques » a été créé en 2019²⁷, il est coordonné par l'Université d'Angers pour fédérer la recherche au niveau national. Les questions de la durabilité et de l'environnement dans le tourisme sont prises en compte de manière transversale dans ces démarches.

2. Recommandations

Mesure n°3 : Insérer de manière transversale la durabilité du tourisme dans les formations

↳ Action n°7 - Renforcement de la prise en compte du développement durable dans les filières de formation

Dans le cadre du Comité de Filière tourisme, il est suggéré que la commission dédiée aux formations et à l'emploi puisse, prioritairement, étudier les moyens à mobiliser afin d'intégrer le développement durable dans tous les types de formations liées au tourisme, tous niveaux confondus. Il pourrait notamment être question d'encourager l'intégration d'enseignements relatifs au développement durable dans les référentiels du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Education Nationale pour les formations CAP-BTS relatives au tourisme et à l'hôtellerie-restauration ainsi que dans les formations de certification professionnelles.

Afin de former les apprentis, étudiants et autres apprenants, les certificateurs pourraient être incités à insérer des contenus sur le développement durable dans les blocs de compétences prévus pour l'obtention de diplômes, titres et certifications. Ceci garantirait que les cursus techniques des formations professionnelles (CQP-Titre-Diplôme) intègrent le développement durable : de la sensibilisation théorique aux enjeux clés (changement climatique et impacts environnementaux) à la transmission de connaissances opérationnelles (réduction des consommations d'eau, d'énergie, de la production de déchets...).

Il est essentiel que la prise en compte du développement durable dans les programmes soit transversale et non pas à travers un module spécifique.

Mesure n°4 : Offres de formation continue : renforcer la place de la durabilité du tourisme

↳ Action n°8 - Impulsion pour un changement de pratiques des professionnels à travers la formation continue

Dans le but de former un maximum de salariés en activité, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi ou encore de chefs d'entreprises du secteur, trois actions complémentaires sont proposées :

- Pour les salariés en exercice des métiers de l'hôtellerie-restauration : dans le cadre de l'OPCO, la branche matérialise des actions de formation prioritaires dont le financement est garanti quantitativement et qualitativement. Dans ce contexte, la dimension développement durable pourrait être mise en avant lors des appels à projets organisés périodiquement pour retenir les prestataires de formation. Les formations sont entièrement financées par l'OPCO pour les entreprises et les salariés employés dans des entreprises de moins de 50 salariés, qui représentent 98 % des entreprises Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) ;
- Pour les personnes en reconversion professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : une formation développement durable ou une formation incluant un bloc de compétences développement durable pourrait devenir un prérequis auprès de Pôle Emploi pour accéder aux métiers CHR ;

²⁶ Etude tourisme et environnement - CVT AllEnvi, 2019

²⁷ <http://www.univ-angers.fr/fr/recherche/actualites/gis-etudes-touristiques.html>

- Pour les chefs d'entreprises du secteur : grâce aux financements des OPCO, les entreprises ont accès à la prestation « Diagnostic et Accompagnement RH » réalisées par des cabinets retenus sur appel d'offres. Afin de renforcer l'accès aux formations ainsi que l'intégration du développement durable dans la stratégie des entreprises, il serait opportun de matérialiser et de réserver des fonds dédiés à cette approche dans le cadre du budget OPCO.

Préalablement à ces trois actions, il conviendrait de réaliser un état des lieux de la prise en compte du développement durable dans les parcours actuels de formation. Ce travail pourrait être réalisé par l'observatoire de la branche (le FAFIH) avant d'être étendu aux autres. L'EDEC tourisme pourrait être mobilisé plus généralement pour adapter les parcours de formations dans les branches des métiers du tourisme.

Mesure n°5 : Offres de formation initiale : renforcer la place de la durabilité du tourisme

↳ Action n°9 - Prise en compte du développement durable de manière intégrée dans les formations d'excellence au tourisme

Il est proposé d'ajouter des exigences et des indicateurs sur le développement durable dans le référentiel de labellisation des formations d'excellence au tourisme de la CFET. L'objectif n'est pas de créer un module dédié de sensibilisation au tourisme durable, mais véritablement d'appréhender ces enjeux de façon transversale dans l'ensemble du programme des formations. La formation des enseignants serait à introduire dans les nouvelles exigences du référentiel de labellisation.

Mesure n°6 : Développer la recherche universitaire en lien avec le tourisme durable

↳ Action n°10 - Création d'une chaire universitaire portant sur le tourisme durable

Comme souligné dans le rapport d'information de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale²⁸, « *le tourisme n'est pas reconnu comme un objet de recherche* ». Pour développer la recherche ce thème et contribuer à la transition écologique des activités touristiques, il est proposé de créer une chaire universitaire. Le portage serait assuré par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Études Touristiques créé en mai 2019 sous l'impulsion de l'ESTHUA et d'Angers TourismLab et soutenu par le CNRS. Il regroupe actuellement 17 universités et écoles, 34 laboratoires et 150 chercheurs de diverses disciplines (géographie, sociologie, ressources humaines, marketing, commerce...) spécialisés dans la recherche en tourisme.

Les projets conduits seraient de natures diverses : études, séminaires de réflexions associant chercheurs et professionnels, co-financements de thèses ou de programmes de post-doctorats, thèses Cifre²⁹. La chaire intégrerait plusieurs chercheurs issus de disciplines et spécialisations complémentaires, en s'appuyant sur le GIS Etudes touristiques.

Le financement proviendrait d'entreprises privées et d'institutions publiques, sollicitées par un service de l'ESTHUA déjà dévolu aux relations entre l'UFR et les entreprises.

²⁸ Rapport d'information sur le tourisme - Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, juillet 2019
<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2190.asp>

²⁹ Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>

CHAPITRE 3

UN PUBLIC DE PLUS EN PLUS SENSIBILISE MAIS QUI PEINE A PASSER A L'ACTE

1. Contexte

En 2009, plus de 70 % des voyageurs français connaissaient la notion de tourisme durable et se disaient prêts à le mettre en pratique³⁰. Toutefois, seulement 4 % reconnaissaient avoir déjà acheté des produits ou services relevant du tourisme durable.

Dix ans plus tard, 76 % des français appellent à une prise de conscience et une transformation de l'offre touristique³¹. Les touristes nationaux et internationaux maintiennent leurs intentions de consommer le voyage de manière responsable mais des freins demeurent pour amplifier le passage à l'acte.

La structuration d'une offre de tourisme durable et sa lisibilité restent des chantiers majeurs à investir aux différentes échelles territoriales. Si la demande se portait hier sur la destination, elle se focalise aujourd'hui, sur l'expérience. C'est pourquoi les offres doivent désormais se construire autour d'un tourisme porteur de sens.

L'offre touristique actuelle dite durable s'adresse essentiellement à un segment de niche, peu intégrée aux canaux de diffusion les plus communément utilisés par le secteur (agences de voyages, offices de tourisme, guides, plateformes de réservation...) ou souvent réduite à de l'écotourisme. Les principes du tourisme durable sont d'ailleurs compris par les voyageurs mais il reste beaucoup de confusions sur son périmètre (éco-tourisme, agritourisme, tourisme vert, voyages solidaires, slow tourisme...).

La transition vers un tourisme durable passera également par une meilleure compréhension des besoins et comportements des voyageurs en vue de développer des offres adaptées mais aussi de les éveiller à de nouvelles formes de voyage. « Partir loin », « prendre l'avion », « arpenter les côtes littorales l'été », « découvrir la montagne l'hiver » sont des pratiques touristiques guidées par le marketing du voyage et des vacances qu'il convient de faire évoluer pour désaisonnaliser le tourisme. Par ailleurs, la place du numérique dans le secteur est prépondérante (77 % des français ont préparé leur voyage en ligne en 2016³²). Cette tendance va probablement s'amplifier avec l'arrivée de la génération Z³³, fortement connectée. La performance environnementale et l'efficacité des solutions numériques doivent être des points d'attention des développeurs pour limiter l'impact environnemental (de leur conception et à l'utilisation). Aujourd'hui, les géants du marché Booking[.]com et AirBnb ont encore des marges de progression³⁴ dans ce domaine.

La clientèle, prenant progressivement conscience des impacts négatifs liés au tourisme, souhaite être plus impliquée dans la préservation de l'environnement pendant ses vacances³⁵ bien que le caractère durable ne soit pas, à ce jour, un facteur déterminant dans le choix des voyages. Le tourisme durable est encore associé à des idées reçues qui ralentissent son déploiement : le coût (plus onéreux que les voyages conventionnels), la qualité, la modernité et le confort des services proposés, la sincérité des offres quant à leur engagement environnemental. Pour éclairer son acte d'achat et susciter son changement de comportement, le touriste a donc besoin d'être rassuré et d'obtenir facilement des informations simples et transparentes lors de la préparation et au cours des voyages. Des labels existent (ex : Ecolabel européen, clé verte...) et constituent de bons outils mais ils restent trop nombreux, peu connus par les voyageurs et parfois même non valorisés par les professionnels labellisés (32 % des touristes déplorent un manque d'informations et de certifications crédibles sur l'offre durable³⁶).

³⁰ « Les Français et le Tourisme Responsable » - TNS Sofres / Voyages-sncf.com et Routard.com, Mars 2009

³¹ « Demande des clientèles en tourisme durable : enquête qualitative » – Atout France - Altéa, 2009

³² <https://news.booking.com/ecotourisme-76-des-francais-souhaitent-que-des-solutions-durables-soient-mises-en-place-rapidement-selon-une-etude-bookingcom/>

³³ <https://www.resaconseil.com/tendances-e-tourisme-en-2016.html>

³⁴ La Génération Z représente les personnes nées en 1993 et au-delà

³⁵ Palmarès 2018 : Réservation d'hôtel : Pour réserver mes vacances, je veux de l'efficacité – Greenspector, Octobre 2018

³⁶ <https://news.booking.com/ecotourisme-76-des-francais-souhaitent-que-des-solutions-durables-soient-mises-en-place-rapidement-selon-une-etude-bookingcom/>

³⁷ Selon une étude conduite par Booking

Enfin la place de l'économie collaborative dans le secteur du tourisme connaît une part grandissante : pour l'été 2018, un tiers des français a organisé ses vacances grâce à ces plates-formes (Blablacar, Drivy, AirBnb...)³⁷.

2. Recommandations

Mesure n°7 : Valoriser l'offre de tourisme durable

↳ Action n°11 - Mobilisation des prescripteurs de voyages

Travailler avec les plateformes de location d'hébergements (ex : Expedia, HomeAway, AirBnB...) et les guides de voyages (ex : guides du Routard, guides Michelin, Petit Futé) dans leur rôle de prescripteur, auprès des établissements et des touristes est un réel levier pour amener progressivement l'offre à s'adapter et, les touristes à changer de comportement.

Deux axes d'intervention sont recommandés pour mettre en valeur les offres durables :

- Ajout de critères de sélection dans les filtres de recherche des plateformes pour identifier les hébergements engagés dans des démarches environnementales (labels recommandés par l'ADEME pour leur robustesse et les notes A ou B obtenus dans le cadre de l'affichage environnemental³⁸);
- Signalement des offres durables dans les guides de voyages conventionnels (et non pas l'édition d'un guide dédié au tourisme durable comme cela a été précédemment réalisé par le guide du Routard).

Les supports numériques tels que les applications, site Internet... seraient à enrichir de ce nouveau contenu, couplés à des conseils pour passer des vacances écologiques³⁹.

Par ailleurs, le partenariat entre Atout France et Expedia pourrait constituer un outil de valorisation de destinations "secondaires" sous réserve de la mobilisation de partenaires (notamment les régions). Des travaux ont actuellement été engagés pour les territoires suivants : Val de Loire, Provence et Paris.

Ce renforcement de la mise en valeur de l'offre durable devra être conduite à destination des touristes français et internationaux (en lien avec l'action n°12).

↳ Action n°12 - Sensibilisation des touristes à de nouvelles formes de voyages

➤ a) Promouvoir la France auprès des français

En complément d'un portage renforcé à l'international du positionnement : « France, Destination d'excellence en matière de développement durable », promouvoir également la France auprès des français en fédérant largement les partenaires (du transport, de l'hébergement, des destinations, de la distribution...). En effet, afin que le secteur du tourisme réduise son impact, l'un des leviers est de développer les flux de proximité et d'inciter les français à rester en France durant leurs vacances. Cette proposition vise à fédérer des partenaires du transport, des hébergements, des destinations, de la grande distribution, des exploitants d'infrastructures autoroutières... pour déployer une vaste campagne de promotion de la France auprès des français. Cet enjeu est d'autant plus prégnant que les français partent de plus en plus à l'étranger pour leurs vacances, avec une hausse de près de 30 % des dépenses à l'étranger depuis 7 ans. Cette annonce pourrait être corrélée au prochain CIT qui devrait traiter du tourisme domestique.

➤ b) Rendre visible aux niveaux national et international les offres de tourisme durable en France en s'appuyant sur les outils de promotion et communication d'Atout France

³⁷ <https://fr.sailsquare.com/economie-collaborative-france-tourisme-voyage>

³⁸ <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/produits-ecoresponsables/laffichage-environnemental-produits>
<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

³⁹ <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/vacances-loisirs/passer-vacances-plus-ecologiques/bons-gestes-ecologiques-vacances>

- Le site www.france.fr serait à enrichir de ce nouveau contenu. L'expérience allemande sur un site national similaire⁴⁰, soutenue par le Ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie est très inspirante ;
- Les clusters gérés par Atout France pourraient également contribuer à cette valorisation dans le cadre de leurs actions de promotion sur les marchés ;
- Les étoiles du classement des hébergements labellisés (selon les labels recommandés par l'ADEME⁴¹) et des hébergements obtenant une note A ou B dans le cadre de l'affichage environnemental pourraient être « verdies », afin de permettre une reconnaissance visuelle facile. Ce signe distinctif unique permettrait d'éclairer le choix du consommateur.

➤ **c) Faire évoluer l'imaginaire du voyage**

Les pratiques touristiques sont, entre autres, guidées par les imaginaires que nous projetons sur elles. Or, aujourd'hui, le marketing du voyage et des vacances est dominé par les acteurs du voyage longues distances, low cost, avec peu de recul environnemental. Ainsi, inconsciemment : plus la destination est lointaine, plus les vacances seront réussies, prendre l'avion est presque devenu une banalité, découvrir sa région fait moins rêver. L'objectif est donc de redresser la dérive de ces imaginaires en y réinjectant du sens environnemental.

Aussi, un appel à créations pourrait être organisé afin de sélectionner des artistes et les financer pour créer des supports visuels (dessins, infographies), vidéos ou littéraires (nouvelles, bandes dessinées) mettant en avant les idées à porter (ex : l'aventure de découvrir son territoire, l'exception du voyage en avion, le plaisir des vacances à vélo ou en train...).

Des artistes phares pourraient être présélectionnés pour démontrer le concept. En complément, des influenceurs pourraient adhérer et porter la démarche (ex : Cyril Dion a récemment lancé un appel aux professionnels du cinéma pour orienter la création du grand écran en ce sens).

Les initiatives tel que Le Voyage à Nantes, sont également inspirantes pour dessiner de nouvelles formes de tourisme et renforcer l'attractivité d'une destination.

➤ **d) Valoriser les structures engagées en matière de développement durable**

Il s'agirait de s'appuyer notamment sur certains labels dans le futur « espace dédié aux bénéficiaires de Chèque-Vacances » en cours de construction et prévu en 2020. Par ailleurs, des contenus, des témoignages et des conseils en matière de gestes éco-responsables pourraient être intégrés sur ce même espace.

➤ **e) Inciter les offices de tourisme à mettre en avant les offres durables de leur territoire dans les espaces d'accueil du public**

👉 **Action n°13 - Poursuite de la promotion de l'éco-tourisme**

Il est proposé de poursuivre et renforcer la promotion de l'écotourisme (itinérance douce à vélo, en randonnée pédestre, par voie fluviale) en développant, avec l'appui d'Atout France et la mobilisation des acteurs-clés de la filière, des campagnes de promotion en partenariat sur les principaux marchés émetteurs.

Mesure n°8 : Favoriser le changement de comportement des touristes

👉 **Action n°14 - Mise à disposition d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)**

Une disposition législative et réglementaire appelée « Information GES des prestations de transport », intégrée dans le code des transports aux articles L.1431-3 et D.1431-1 à D. 1431-23, est en vigueur en France depuis 2013. Son objectif est de s'assurer que les prestataires de transport de voyageurs et de marchandises informent leurs clients sur la quantité de gaz à effet de serre correspondant à leurs

⁴⁰ <https://www.germany.travel/fr/ms/voyager-durable/developpement-durable.html>

⁴¹ <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

prestations, selon une méthodologie harmonisée. Son périmètre initial intégrait les flux entre le territoire national et un autre pays, mais il a été réduit en 2017⁴² aux seuls flux domestiques.

Il s'agirait de renforcer cette disposition par les deux mesures suivantes, visant au minimum les prestations de transport de passagers (ces modifications devraient être portées au code des transports) :

- D'une part, il serait nécessaire de rétablir le périmètre incluant les flux internationaux, afin d'englober les prestations les plus émettrices de GES ;
- D'autre part, des conditions assez précises relatives à la communication seraient à fixer, elles permettraient de s'assurer que chaque voyageur est effectivement informé de la quantité de GES émise correspondant à son voyage (avion, train, autocar). En effet, la façon dont la réglementation est appliquée par les compagnies de transport (aériennes en particulier) et les agences de voyage n'est pas satisfaisante (information non produite ou difficilement accessible et/ou incomplète).

Ainsi, en lien avec l'action n°15, cette information GES devrait être communiquée sur chaque publicité, sur chaque réservation ou facture, ainsi que sur les cartes d'embarquement ou billets. Le format et la mise à disposition de l'information seront précisés de façon à cadrer les pratiques et assurer que l'information GES sera aussi visible que le prix et/ou que le siège attribué. Les émissions de GES d'un voyage seraient à mettre en regard d'un « budget GES » annuel par habitant (émissions de GES déduites des besoins de base, à savoir hébergement, alimentation...).

En l'absence de valeurs calculées par les compagnies aériennes elles-mêmes, les valeurs fournies par le calculateur de la DGAC⁴³ pourraient être utilisées. Pour information, l'harmonisation internationale des pratiques (de calcul, notamment) sur l'empreinte carbone des opérations de transport est en cours (norme européenne publiée en 2012⁴⁴, norme ISO lancée en novembre 2019⁴⁵).

Des pays partenaires pourraient être sollicités pour développer cette pratique internationalement. Notons que la Suisse a récemment adopté une motion visant justement à garantir la transparence sur les émissions de CO₂ lors de l'achat de billets d'avion⁴⁶ et que le Gouvernement suédois a annoncé, début octobre, vouloir obliger les transporteurs à informer leurs clients sur les émissions de gaz à effet de serre de leur déplacement par le biais des billets et des publicités.

Action n°15 - Encadrement de la publicité liée au tourisme

La publicité joue un rôle majeur dans la définition des normes et comportements de consommation qu'elle conditionne. Des dérives sont parfois observées dans les messages adressés (ex : Air France « Plus la température monte, plus les prix baissent sur la France et l'Europe ! Les sièges sont bien au frais mais à ce prix-là, ils fondent comme neige au soleil... »).

Dans le nouveau baromètre de la consommation responsable⁴⁷, 78 % des français souhaitent avoir des informations sur l'impact environnemental et social des produits qu'ils achètent. En réponse à ce besoin, la loi anti-gaspillage consacre un chapitre à l'information du consommateur. En complément, une mission sur le modèle publicitaire français afin d'en évaluer ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, vient d'être lancée. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire, dont l'une des 50 mesures vise à renforcer la lutte contre la publicité incitant notamment au gaspillage des ressources.

Dans ce contexte, il est proposé de faire évoluer le contenu de la recommandation « Développement durable » du code déontologique de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) pour les publicités concernant le tourisme. Il s'agit :

- D'une part, d'éviter les messages allant à l'encontre des principes du développement durable, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique ;
- Et d'autre part, d'éclairer le choix du consommateur sur le mode de transport, la destination et la durée de son séjour, en indiquant systématiquement dans les publicités et sur les billets, une information sur l'impact environnemental (ex : émission de GES – action n°14) du mode de transport choisi au regard d'autres alternatives existantes.

⁴² Arrêté du 26 avril 2017 pris pour l'application du décret no 2017-639 du 26 avril 2017, lui-même pris pour l'application de l'article 67 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)

⁴³ <https://eco-calculateur.dta.aviation-civile.gouv.fr/>

⁴⁴ EN16258:2012

⁴⁵ ISO24468

⁴⁶ https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2019/20190912123112040194158159041_bsf096.aspx

⁴⁷ Etude GreenFlex pour ADEME, 2019

Ces évolutions pourraient être apportées à l'occasion de la révision de la recommandation « Développement durable » qui interviendra prochainement et qui fait suite à un avis du conseil paritaire de la publicité.

CHAPITRE 4

DURABILITE : UN FACTEUR CLE POUR DES ACTIVITES TOURISTIQUES INNOVANTES ET RESILIENTES

1. Contexte

Consommation d'énergie pour le chauffage de l'eau et des bâtiments, la climatisation, l'éclairage, la production de déchets... les hébergements sont la deuxième source d'émission de GES du secteur du tourisme après le transport.

La démarche environnementale engagée par un hébergement touristique n'est pas aujourd'hui un critère de choix pour les voyageurs ; le prix, la localisation et les services demeurent en tête des préoccupations. Si un label n'est pas un argument commercial à lui seul, il permet néanmoins aux hébergements touristiques de crédibiliser et d'asseoir leur démarche (à condition de retenir un label reconnu). En réinterrogeant leurs pratiques et en s'appuyant sur les référentiels de labels reconnus⁴⁸, les établissements peuvent réaliser des réductions importantes de leurs consommations (eau, énergie, détergents...) et de leurs coûts associés. Une expérimentation menée en Bretagne⁴⁹ auprès d'environ 80 établissements certifiés Ecolabel européen a permis d'observer des baisses jusqu'à 30 % des consommations d'eau, d'énergie et de production de déchets non triés dès la première année de certification. Un point de vigilance toutefois, les hébergements faisant appel au service public pour la gestion de leurs déchets regrettent que la structure de la tarification soit indépendante de la quantité collectée.

Grâce à ces démarches, les hébergements offrent une qualité de service appréciée (92 % des certifiés observent une perception positive de la part des clients), qui contribue à la fidélisation des clientèles et impacte positivement le chiffre d'affaires du marché tourisme d'affaires.

Afin que les hébergements touristiques se saisissent des enjeux liés à l'économie circulaire et à la performance énergétique de leurs bâtiments, les labels robustes devraient être mieux valorisés auprès de la profession. La marge de progression est importante : sur les 20 100 hébergements touristiques en France seuls 7 % sont certifiés par un label environnemental⁵⁰. En complément, des dispositifs d'accompagnement devraient être développés ou renforcés pour soutenir les établissements à la mise en place soit d'une démarche globale d'amélioration de leurs performances environnementales, soit d'une démarche spécifique portant sur l'énergie, l'eau, les déchets... Les prêts hôtelleries, le dispositif de garanties BPI France et le plan « France développement tourisme » rencontrent un vif succès en permettant au secteur d'investir notamment dans la rénovation des bâtiments et de contribuer à l'atténuation du phénomène des lits froids et des volets clos.

Un autre point d'attention concerne les restaurants qui sont au cœur des problématiques environnementales. Outre les consommations d'eau, d'énergie et les déchets produits, les principaux impacts sur l'environnement se situent au niveau des aliments (provenance, saisonnalité, part carné, mode de culture...) et du gaspillage alimentaire.

La France s'est engagée à travers le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire à le réduire de moitié à horizon 2025. Les restaurants ont un rôle à jouer, ils produisent 680 Mt de déchets alimentaires par an⁵¹, qui se traduisent aussi par une perte financière. Bien que ce ne soit pas un critère de choix déterminant, les clients sont de plus en plus soucieux de la démarche environnementale portée par les restaurants. Ceci est à rapprocher d'une attente sur la qualité des produits (fait maison, produits locaux, bio et de saison...). Ainsi, deux tiers d'entre eux accepteraient de fréquenter davantage une adresse si celle-ci manifestait des pratiques durables. La moitié des consommateurs (contre 16 % des restaurateurs) réclament un label pour identifier les adresses engagées et 66 % se déclarent prêts à payer plus cher l'addition⁵².

Véritable accélérateur du changement, les territoires peuvent s'appuyer sur les grands événements pour impulser la transition des acteurs (Jeux olympiques et paralympiques 2024, coupe du monde de rugby 2023, UICN 2020...). La norme ISO 20 121 "Systèmes de management responsable appliqués à l'activité

⁴⁸ <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

⁴⁹ Source : enquête menée par l'ADEME Bretagne en 2016

⁵⁰ Parmi ceux recommandés par l'ADEME

⁵¹ Source : ADEME

⁵² Etude réalisée par l'institut IFOP pour C10 auprès d'un échantillon de 1019 personnes, âgées de 18 ans et plus et d'un échantillon de 200 cafés, bars, restaurants en 2019.

événementielle" est un outil structurant pour les acteurs économiques de la filière MICE⁵³ dont se saisissent désormais les destinations sous l'impulsion du programme pilote "Destinations Internationales Responsables" lancée à l'occasion du G7.

Par ailleurs, le ministère des Sports a co-construit en 2017, aux côtés du WWF France et avec des organisateurs d'événements, la charte à destination des organisateurs d'événements sportifs⁵⁴. Elle a pour objectif de sensibiliser et accompagner l'écosystème sportif dans sa prise en compte de préoccupations sociales et environnementales, tout en profitant de l'immense zone d'influence dont dispose le sport, du local à l'international, pour porter efficacement les valeurs du développement durable.

2. Recommandations

Mesure n°9 : Mobiliser les professionnels de l'hébergement et de la restauration pour améliorer la performance environnementale de leurs services

Consommation d'eau, d'énergie, de produits (ex : détergents, alimentaires), production de déchets... après les transports, les services d'hébergement touristique constituent la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre liée au tourisme (environ 20 %) ⁵⁵. Les services de restauration, également source d'émissions, ont une influence directe sur la production alimentaire du territoire. La présente mesure cible prioritairement ces deux catégories de professionnels.

↳ Action n°16 - Intégration dans le référentiel de classement des hébergements touristiques de nouveaux critères obligatoires en matière de développement durable

Le classement des hébergements touristiques constitue un vecteur essentiel de la qualité de l'offre française et un moteur structurant de l'investissement. Actuellement, il comprend très peu de critères obligatoires en matière de développement durable (ceux-ci portent essentiellement sur la sensibilisation des collaborateurs et des clients). Tout ou partie des critères du classement hôtelier relatifs au développement durable pourraient ainsi devenir obligatoires ou affectés d'un nombre plus important de points à compenser afin d'obtenir le classement dans telle ou telle catégorie. De nouveaux critères pourraient également être introduits (ex : relatifs à la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie...). Cette révision serait à opérer en partenariat étroit avec les acteurs référents de l'environnement aux côtés des acteurs du tourisme (dont organisations professionnelles). L'impact de cette action est important puisqu'une grande majorité des hébergements est classée (80 % d'hôtels classés en nombre de chambres). Le nouveau référentiel de classement pour les campings et résidences de tourisme vient d'être défini (entrée en vigueur le 01/07/2019) mais celui pour les hôtels sera revu en 2021.

Des campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et des touristes pourraient être menées en accompagnement de l'évolution du référentiel afin de mettre en avant les économies potentielles (économiques et financières) liées à l'application des nouveaux critères. Des synergies en matière de communication seront à rechercher entre l'évolution du référentiel hôtelier et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

↳ Action n°17 - Amplification de la rénovation des hébergements touristiques

- a) Structurer avec l'Etat de nouveaux processus d'accompagnement technique et financier de l'hébergement touristique en matière de rénovation énergétique (notamment les copropriétés dans les stations touristiques⁵⁶)

L'expérimentation en cours liée à la rénovation des stations de montagne et du littoral, dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI), montre que les exploitants touristiques et les syndicats de copropriété ont un réel besoin d'accompagnement technique et financier pour décider de mettre en œuvre des travaux de rénovation immobilière aptes à accroître l'attractivité touristique et l'efficacité énergétique de leurs logements. Il est aujourd'hui nécessaire, à quelques mois de la fin de

⁵³ Acronyme anglais pour Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions

⁵⁴ <http://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/actualites/article/la-charte-des-15-engagements>

⁵⁵ <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/b6b7c938->

<fr.pdf?expires=1564663350&id=id&accname=guest&checksum=F8B7E9F907449C0B60E6537FB30C8C05>

⁵⁶ Elles représentent en effet une part importante de l'hébergement avec près de 85% des lits

l'expérimentation FTI, d'aller plus loin dans la structuration des contours techniques et financiers de ce nouveau véhicule d'une part, et de concevoir d'autre part un dispositif d'accompagnement spécifique à l'appui en ingénierie en matière de rénovation et de transition énergétique des stations de montagne et du littoral. Le dispositif doit permettre d'apporter de l'ingénierie aux copropriétés et aux propriétaires. Les enjeux sont majeurs puisque le parc des copropriétés en stations est aujourd'hui relativement âgé (25 ans pour les copropriétés en résidences de tourisme et plus de 40 ans pour les copropriétés traditionnelle-moyenne observée sur l'échantillon des 13 stations) et va devoir supporter des réinvestissements importants à moyen terme.

La dynamique sera encore plus forte et ira au-delà des simples travaux de conservation si des stimulus de nature fiscale sont mis en place pour cofinancer tout ou partie des travaux sous réserve évidemment de répondre à de fortes exigences (nature des travaux pris en compte, part substantielle consacrée à la rénovation énergétique, engagements en termes d'occupation touristique...). Il sera indispensable de mobiliser les opérateurs énergétiques afin que ces derniers s'engagent pleinement dans cette démarche et contribuent à prendre en charge tout ou partie des travaux de rénovation non financés par l'effort public contre engagement contractuel des propriétaires.

L'expérimentation a également mis en évidence l'importance, qui plus est en copropriété de résidence secondaire, de disposer d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) à la fois neutre et qualifiée pour fédérer les copropriétaires dans une démarche de projet participative et maximiser les chances de prendre en compte toutes les problématiques pour atteindre un optimum de rénovation. Par ailleurs, la conduite irréprochable et complète des études amont s'est avérée être un très bon déclencheur de travaux, notamment par la conduite d'audits globaux et partagés. Le SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), nouveau programme CEE défini par l'arrêté du 8 septembre 2019, pourrait utilement être mobilisé pour encourager ces dispositifs d'accompagnement en finançant (indistinctement pour les résidences secondaires et les résidences principales) une partie de cette AMO et des audits globaux partagés qui s'avèrent être des leviers pertinents pour engager les travaux de rénovations nécessaires aux copropriétés en station.

➤ **b)- Faciliter l'accès aux hébergements du tourisme de l'économie sociale et solidaire à des fonds financiers**

Afin de permettre la rénovation de bâtiments vieillissants, il s'agirait de donner une nouvelle impulsion aux dispositifs existants. Dans le même temps, un accompagnement pourrait être mis en place en vue d'optimiser le modèle de gestion et d'afficher une cohérence environnementale.

Pour cela, une simplification des démarches et une adaptation des conditions d'accès aux fonds TSI pour les plus petits opérateurs seraient nécessaires. Des procédures ajustées et différentes en fonction de la taille des opérateurs pourraient être envisagées, ainsi que des documents types. En complément, afin d'accélérer la transition des acteurs, deux actions seraient à envisager :

- Introduction de critères environnementaux et énergétiques conditionnant l'accès aux dispositifs TSI;
- Accompagnement de l'hébergement ayant un projet de rénovation pour la mise en place d'une démarche environnementale additionnelle.

Un cahier des charges pourrait être établi entre les différentes structures (Caisse des dépôts, UNAT, ANCV, IRCANTEC) pour déterminer ces différents critères.

➤ **c) Renforcer le programme de soutien au patrimoine du tourisme à vocation sociale de l'ANCV**

Concernant les aides à la pierre, il convient d'étudier le renforcement du programme de soutien au patrimoine de l'ANCV, notamment en matière de développement durable. L'agence pourrait s'appuyer sur l'expertise de tiers (comme l'ADEME) pour définir les critères pouvant donner lieu à une majoration de sa subvention.

👉 **Action n°18 - Déploiement du tri des biodéchets dans le secteur de la restauration**

Malgré les obligations réglementaires, la filière peine à se développer et une proportion très faible des gros producteurs a déployé le tri à la source des biodéchets, bien souvent pour des raisons économiques. Il est conseillé d'accompagner les professionnels de la restauration ainsi que les acteurs territoriaux pour viser une meilleure structuration de la filière et ceci en s'appuyant sur le fonds déchets.

Forts de l'opération pilote menée en 2014, les professionnels appellent à la mise en place d'une incitation financière ponctuelle : la création d'un crédit d'impôt pour l'investissement en faveur du tri et de la

valorisation des biodéchets destiné aux seuls acteurs de la restauration non encore soumis aux obligations de valorisation (ceux produisant moins de 10 tonnes de biodéchets par an).

↳ **Action n°19 - Modulation de la taxe de séjour pour les établissements engagés dans des démarches environnementales**

Considérant, d'un point de vue à la fois économique et environnemental, l'intérêt pour la collectivité de promouvoir des établissements touristiques durables puisque la labellisation des hébergements touristiques aura, d'une part, un impact positif sur le bilan GES du territoire (en raison de la réduction des consommations énergétiques et de la baisse des émissions de GES liées à l'activité des hôtels) et d'autre part, engendrera des économies financières du fait d'une moindre utilisation des services publics en matière d'eau et de déchets.

Il est conseillé de permettre aux communes qui le souhaitent de moduler la taxe de séjour pour les établissements labellisés⁵⁷ venant ainsi réduire les coûts environnementaux (traitement des eaux, collectes des déchets...) pour ces mêmes communes. Les communes réellement engagées dans une démarche développement durable pourraient ainsi voter en conseil municipal l'exonération de la taxe de séjour pour les établissements répondants à ces exigences.

L'engagement de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à savoir un événement durable et responsable, devra reposer entre autre, sur une offre touristique respectueuse de l'environnement. La Ville a un rôle fort à jouer pour encourager les hôteliers à s'engager dans une démarche durable (sur les environ 1 650 établissements hôteliers seulement une quarantaine sont labellisés d'après l'Office du tourisme et des congrès de Paris). Il pourrait être proposé à la Ville de Paris d'expérimenter cette mesure.

Mesure n°10 : Activer des leviers amplificateurs de la transition des acteurs dans les territoires

↳ **Action n°20 - Ajout d'éco-conditionnalités aux dispositifs de contractualisation existants**

➤ **a) Les règlements d'intervention des régions**

Des critères environnementaux seraient à intégrer aux règlements d'intervention des régions pour l'octroi des aides à des projets conformes aux orientations prises dans les documents cadres (ex : SRDT) et à la future politique nationale pour le développement d'un tourisme durable.

➤ **b) Les Contrats de Plan État-Région (CPER)**

Document engageant pour la programmation et le financement de projets structurants durant 6 ans, les futurs CPER, en cours d'élaboration, devraient intégrer un volet tourisme comprenant un axe développement durable.

L'ensemble des projets soutenus dans le cadre du CPER par l'État et la Région devrait faire l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leur impact sur la biodiversité conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050. Il conviendrait de s'assurer de financer les projets faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et économes en foncier dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols.

➤ **c) Les dispositifs nationaux de soutien et d'appui aux projets d'investissement et démarches de développement touristique**

Il est recommandé d'inscrire dans les cahiers des charges des dispositifs nationaux de soutien et d'appui aux projets d'investissement et démarches de développement touristique (ex : France Tourisme Ingénierie, Contrats de destination) des exigences ambitieuses en matière de développement durable. Ces dispositifs de soutien de l'État devraient être orientés vers des projets favorisant un développement durable du tourisme. Des échanges ont lieu actuellement sur le cahier des charges des nouveaux Contrats de destination, ce qui permettrait de déployer cette mesure à court terme (courant 2020).

⁵⁷ Labels environnementaux recommandés par l'ADEME (<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>) et/ou la note A ou B de l'Étiquette environnementale.

Action n° 21 – Intégration de critères de durabilité pour les investissements touristiques soutenus par les instances publiques

Pour un effet levier, il est conseillé de renforcer les critères de durabilité dans l'octroi de tous les dispositifs de financement de projets touristiques : pour la construction (en s'appuyant sur les normes existantes), la rénovation ou l'exploitation touristique (en s'appuyant sur les labels). Il s'agit de ne pas enfermer le tourisme durable comme un sujet à part mais de l'intégrer comme une condition de tous les dispositifs de financement.

En vue de permettre aux professionnels fragiles financièrement d'entrer dans la transition écologique ou à toute entreprise d'aller encore plus loin dans son engagement environnemental, trois leviers sont identifiés :

- Mise en place d'un guichet unique pour l'information sur les fonds ou aides disponibles, l'accompagnement dans les démarches de constitution de dossier et l'attribution de ces fonds ou aides. La BPI pourrait jouer ce rôle avec un département clairement identifié et facilement accessible pour toutes les entreprises du secteur ;
- Entrée au capital avec durée adaptée (CDC, BPI...). La CDC et la BPI pourraient être appelées à favoriser le financement de la transition écologique des entreprises du secteur touristique et pour cela allonger la durée de prise de participation au capital pour ces projets ;
- Allongement de la durée de remboursement des prêts lorsque l'investissement projeté est écologiquement vertueux : de la même façon que l'augmentation de la durée de détention de capital, l'État pourrait modifier les missions de la CDC et de la BPI en conditionnant ces augmentations de durée des prêts à une labellisation.

Action n°22 - Structuration d'une offre de l'Etat pour mobiliser et accompagner les acteurs du tourisme dans leur transition écologique

Les acteurs du tourisme sont en attente d'un accompagnement pour leur transition écologique. Il est recommandé de structurer une offre de l'Etat visant prioritairement les hébergements, les acteurs du transport (principales sources des impacts environnementaux) et les grands sites. Les projets suivants sont identifiés :

- Accompagnement des hébergements touristiques dans l'amélioration de leur performance environnementale (écolabels et affichage environnemental). L'ADEME a précédemment mené des travaux concluants (- 30 % de consommation d'eau, d'énergie et de déchets dès la première année de certification Ecolabel européen). Une étude est par ailleurs en cours pour mesurer l'impact économique et environnemental du passage à l'Ecolabel européen.
- Constitution d'un paquet "Tourisme durable" visant à mobiliser, former, accompagner et animer les acteurs (collectivités des différentes échelles, grand public et entreprises) pour leur transition écologique : économie circulaire et déchets, énergie, qualité air, bruit, mobilité, climat... Cette offre pourrait être expérimentée avec des grands sites de France et / ou des parcs nationaux en engageant un partenariat avec le RGSF et l'OFB.
- Accompagnement de la FNHPA dans la finalisation et mise en œuvre du plan camping (plan visant à mobiliser les campings sur diverses thématiques : économie circulaire, eau, adaptation au changement climatique et intégration paysages) ;
- Acquisition d'une vision prospective sur les externalités du transport dans le secteur du tourisme à horizon 2030 et construction d'un plan d'actions et objectifs de réduction (une étude est en cours par l'ADEME et s'achèvera fin 2020) ;
- Développement d'un dispositif d'accompagnement pour l'adaptation au changement climatique des acteurs (amélioration connaissance des impacts sur l'attractivité touristique ; construction et déploiement de méthodologies et mobilisation des professionnels et des acteurs territoriaux (CRT, OT, PNR...)) ;
- Analyse de l'opportunité de la compensation carbone locale pour les activités ayant trait au tourisme (notamment les entreprises du voyage).

Action n°23 - Utilisation des grands événements ou grands festivals à forte fréquentation comme leviers de mobilisation des acteurs touristiques

Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, Coupe du monde de Rugby en 2023, Union Nationale pour la conservation de la nature en 2020... autant de grands événements que recevra la France à courte échéance.

Ces manifestations illustrent bien les opportunités et menaces que représente une concentration de flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace. Ils sont un accélérateur de la transition des acteurs vers un tourisme durable d'une part et, de faire rayonner la France d'autre part.

Pour se faire, il est donc recommandé :

- D'introduire une éco-conditionnalité pour l'organisation des événements à la réalisation d'un bilan GES et d'un plan d'actions de réduction des émissions quantifié et public. En complément, des mesures de compensation des émissions de gaz à effet de serre peuvent être prises mais ne doivent aucunement se substituer à une réduction des émissions (l'ADEME a publié en novembre 2019, 5 règles de bonnes pratiques pour la compensation carbone volontaire⁵⁸). L'obtention de la certification ISO 20 121 serait également un objectif à poursuivre ;
- De demander que les candidatures françaises à l'organisation de grands événements comportent un volet développement durable traitant des principaux enjeux environnementaux, de l'héritage pour les territoires et d'un volet sur le recours à des entreprises de l'économie sociale et solidaire - ESS (part des marchés passés).

Afin d'aider les organisateurs d'événements à évaluer les retombées socio-économiques, territoriales, ainsi que l'impact environnemental, le calculateur de performance Cleo⁵⁹ est un outil pertinent.

Action n°24 - Renforcement d'État exemplaire lors des déplacements professionnels et de l'organisation d'événements

La commande publique constitue un enjeu économique essentiel, elle équivaut à 200 Milliards d'euros, soit environ 10 % du PIB français. Les achats publics responsables sont un levier majeur pour la généralisation de la transition énergétique et écologique, car ils sont vecteurs d'actions concrètes et d'exemplarité pour impulser une mobilisation des acteurs dans les territoires (en particulier les PME et le tissu économique local) et, favoriser l'évolution des pratiques vers l'économie circulaire.

Dans la continuité de la démarche engagée pour la Présidence française du G7, l'exemplarité environnementale et sociale doit constituer un axe majeur des sommets politiques organisés sur le territoire. L'obtention de la certification ISO 20 121 est un objectif à poursuivre, couplé à la réalisation d'un bilan GES et d'un plan de réduction des émissions, voire de compensation⁶⁰.

A l'échelle des établissements publics et parapublics, lors de l'organisation de rassemblements professionnels (formations, séminaires, colloques, événements internationaux...), il serait opportun de systématiser l'intégration de critères environnementaux et sociaux ambitieux dans les appels d'offres (ex : zéro plastique, zéro produits à usage unique, zéro gaspillage alimentaire, aliments de saison et locaux, réemploi du mobilier, part des entreprises du secteur de l'ESS...).

Enfin, le domaine de l'hébergement professionnel n'est actuellement pas couvert par le dispositif interministériel "administration exemplaire" et serait à ajouter concernant les déplacements des agents. Ainsi, les hébergements engagés dans une démarche environnementale⁶¹ seraient à privilégier, les forfaits de remboursements des frais de déplacement pourraient être révisés pour ces établissements. Cette mesure aurait également un effet mobilisateur auprès des professionnels.

Action n°25 - Amélioration des performances environnementales des rencontres d'affaires et événementielles

En 2018 en France, l'Union des métiers de l'événement (UNIMEV) a recensé 1 200 foires et salons, 2 800 congrès⁶² et plusieurs milliers d'événements d'entreprises et d'institutions, auxquels s'ajoutent de nombreux festivals et manifestations sportifs et culturels. Le secteur de l'événementiel est souvent pointé du doigt pour les impacts environnementaux qu'il génère (déchets mobiliers, gaspillage alimentaire, émissions de GES liées au transport des visiteurs et fournisseurs, consommations d'énergie...).

⁵⁸ <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/master-compensation-carbone/projet/Guide-compensation-carbone.pdf>
<https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>
<http://www.info-compensation-carbone.com/>

⁵⁹ <https://www.lecalculateur.fr/>

⁶⁰ <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/master-compensation-carbone/projet/Guide-compensation-carbone.pdf>
<https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>
<http://www.info-compensation-carbone.com/>

⁶¹ Labels environnementaux recommandés par l'ADEME (<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>) et/ou la note A ou B de l'Étiquette environnementale.

⁶² Bilan UNIMEV 2019

Le territoire événementiel, doit être attentif sur deux niveaux :

- Veiller à son attractivité en tant que « destination » (concurrence des autres territoires nationaux et internationaux) ;
- Assurer l'acceptabilité des événements par le tissu économique local et les populations.

En vue d'améliorer les performances environnementales des rencontres d'affaires et événementielles, il est recommandé de :

- Amplifier la diffusion de l'ISO 20 121 auprès des destinations et des professionnels notamment par les Pouvoirs publics. Dans ce but, plusieurs actions pourraient être conduites dans le cadre du Cluster Tourisme d'Affaires d'Atout France :
 - Sensibilisation des professionnels : le cluster organise différents rendez-vous avec ses membres (assemblée générale, rencontres inter-collèges, séminaire, conférence...) durant lesquels sont mis en avant des thèmes transversaux. Un temps dédié pourrait être prévu lors de ces événements pour mobiliser et former les professionnels de la filière à l'ISO 20 121. Le cluster Tourisme d'affaires d'Atout France pourrait aussi relayer des études, des informations... via ses différents outils de communication interne ;
 - Promotion : la valorisation des professionnels engagés pourrait être déclinée dans les différentes composantes du Plan de promotion du cluster (brochure, newsletter, site web, visuels sur les stands des salons MICE⁶³...) avec l'appui des bureaux du réseau Atout France ;
 - Suivi : les membres du cluster remplissant chaque année, au moment de leur adhésion, une fiche sur leur structure, un item sur la norme 20 121 pourrait être intégré afin de suivre l'évolution du nombre de professionnels engagés.
- Introduire des éco-conditionnalités pour le versement des aides publiques :
 - Réalisation d'un bilan et plan de réduction des émissions de GES (cf. action n°4)⁶⁴ ;
 - Conduite d'une évaluation des retombées socio-économiques voire sociétales (ex : par l'utilisation de l'outil Cleo) ;
 - Incitation à l'ajout d'un volet durable (dont environnement) dans le contenu de l'événement (ex : mondial de l'automobile pourrait comporter un volet mobilité durable de demain).
- Soutenir financièrement le programme Engagement pour la Croissance Verte (ECV) avec un appui de l'État.

Lors de l'audition des acteurs du secteur, il a été rappelé le besoin d'un portage et d'orientations politiques pour impulser une dynamique (ex : profiter de la venue de personnalités politiques lors des événements pour interpeller les Préfets sur le volet développement durable de l'événement).

Mesure n°11 : Intégrer le développement durable dans l'exercice d'activités touristiques

Action n°26 - Construction et pilotage d'un plan de transition vers un tourisme durable par la fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme

En 2020, une nouvelle fédération a été créée issue de l'association des trois fédérations du tourisme institutionnel (Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions). Cette structure, ADN tourisme, aura notamment pour ambition d'accompagner ses adhérents dans leurs transformations tout en veillant à développer un tourisme de qualité, répondant aux nouvelles attentes des clientèles, innovant et respectueux du développement durable.

Afin de renforcer l'intégration du développement durable, il pourrait être lancée une convention entre la future fédération et le porteur de la future feuille de route "tourisme durable" pour définir et suivre un plan de travail portant sur les axes suivants :

⁶³ Acronyme anglais pour Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions

⁶⁴ La compensation carbone volontaire est une voie complémentaire à des efforts de réduction directe, afin de lutter contre le changement climatique.

- L'évolution du référentiel Qualité TourismeTM afin de renforcer la politique RSE des offices de tourisme (zéro papier, consommation d'eau, d'énergie, production de déchets, provenance des produits commercialisés de préférence locaux ; dématérialisation de données...);
- La mobilisation et l'accompagnement des adhérents de la fédération à la structuration et mise en œuvre d'une politique RSE ;
- La formation du personnel des organismes de tourisme (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux du tourisme) qui ont un rôle de facilitateur et de fédérateur pour faire adopter de nouveaux comportements aux visiteurs et mobiliser les acteurs locaux : intégration d'axes sur la transition écologique et énergétique (dont les aides) dans les programmes de formation ;
- L'animation du réseau des offices de tourisme, comités départementaux et régionaux du tourisme (ex : partage de bonnes pratiques via une newsletter mensuelle) ;
- La sensibilisation et accompagnement des élus et des acteurs économiques du territoire autour du tourisme durable, en lien avec les orientations de la future politique nationale, ainsi que les schémas régionaux et départementaux du tourisme ;
- L'évaluation des politiques de tourisme mise en œuvre et notamment leur caractère durable (en cohérence avec les axes définis dans l'action n°5).

Au printemps, une initiative inspirante a été menée par le réseau des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, réunissant 80 dirigeants des destinations néo-aquitaines (offices de tourisme, ADT/CDT et CRT)⁶⁵ qui s'est conclue par la rédaction d'un plan d'actions pour s'engager vers un tourisme durable.

Action n°27 - Renforcement des exigences du label flocon vert et de son déploiement

Les stations labellisées Flocon Vert sont des stations exemplaires de par leur engagement dans une politique de développement durable. Les bénéfices sont nombreux : nouveaux clients comme des publics scolaires, déclenchement de synergies entre les acteurs locaux (structuration d'une stratégie zéro déchets, stimulation du tissu économique...), développement de l'éco-mobilité...

Actuellement, six stations sont lauréates et une vingtaine de territoires sont engagés dans la démarche.

Bien qu'exigeant, le référentiel du label pourrait être renforcé pour certains critères :

- Critère Déchets : couvrir la gestion des biodéchets, la réduction du gaspillage alimentaire, l'interdiction des plastiques à usage unique, la traduction des consignes de tri en anglais ;
- Critère Dérèglement climatique : autoriser seulement la diversification des activités de préférence à la production ou l'acheminement de neige ;
- Critère Economie locale : ajouter des clauses environnementales au-delà des clauses d'insertion et d'économie sociale intégrées par les communes dans leurs documents d'attribution des marchés publics ou appels d'offre ;
- Critère Mobilités : traiter des déplacements en vélos ;
- Critère Transport : insister plus amplement sur la structuration d'une offre de transport en commun.

En outre, des exigences pourraient être introduites concernant l'artificialisation des sols. Des objectifs chiffrés seraient à ajouter pour les principales thématiques environnementales (ex : déchets, énergie, eau, émission de GES).

L'entretien avec l'association Mountain Riders a mis en lumière des points d'amélioration pour les stations de montagne :

- La gouvernance : partager une stratégie unique « destination » mobilisant toutes les parties prenantes d'un territoire permettant de construire une vision partagée à 2050 ;
- Le transport : l'efficacité des transports pour accéder aux stations est à renforcer, notamment la problématique des derniers kilomètres pour se rendre à son hébergement ;
- La rénovation des bâtiments touristiques et leur efficacité énergétique.

⁶⁵ <https://www.monatourisme.fr/nadot19/>

CHAPITRE 5

CLIMAT, DECHETS, EAU... LE TOURISME, AU CŒUR DE PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Contexte

↳ Impacts du tourisme

Une récente étude du Commissariat général au développement durable⁶⁶ a montré que les communes accueillant le plus de touristes se distinguaient par des consommations d'eau (+ 211 %) et d'énergie (+ 287 %) supérieures à la moyenne française, et il en va de même pour la production de déchets ménagers ou assimilés. La société s'interroge de plus en plus sur les externalités liées au tourisme dont l'activité se concentre sur une période définie de l'année et s'accompagne d'un afflux de touristes sur des territoires parfois faiblement peuplés hors saison.

Réduction des impacts de l'activité, dimensionnement des infrastructures, équilibre économique sont autant de problématiques auxquelles doivent faire face les territoires.

Le schéma suivant, présente la chaîne de valeurs du tourisme côtier, il comporte trois phases dont six blocs principaux peuvent être identifiés :

- Avant le séjour touristique : (1) planification du séjour ; et (2) transport du lieu de résidence au site touristique;
- Pendant le séjour touristique : (1) hébergement ; (2) activités de loisirs ; (3) aliments et boissons ; et (4) transport dans et autour du site touristique ;
- Pendant et après le séjour touristique : les pressions physiques potentielles et/ou imposées aux milieux naturels, détaillées ci-après.

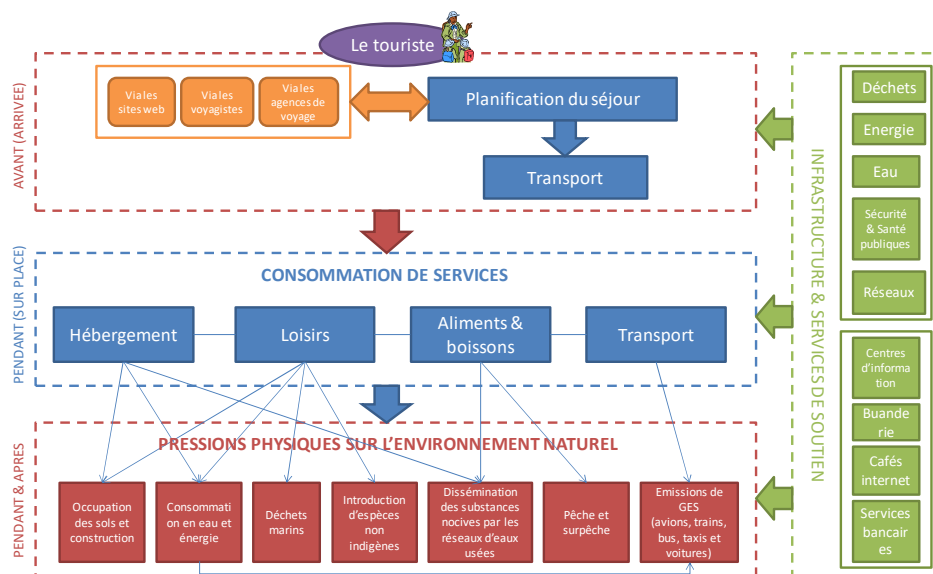


Figure 1 - Chaîne de valeurs du tourisme côtier (Source : ACTeon, 2018, d'après le projet ResponSEable)

⁶⁶ « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » - MTEs, 2017 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/datalab-17-la-fonction-touristique-des-territoires...mars2017a.pdf>

Ecart mesuré par rapport à la moyenne nationale - Eau : donnée en m³ ; Energie : gaz et électricité en MWh par habitant ; Déchets : déchets ménagers et assimilés en kg par habitant

installations de tourisme et de loisirs qu'elles surviennent durant les périodes de forte fréquentation touristique ;

- Eau douce comme support d'activités : cause de tensions liées aux épisodes de sécheresse et à la concurrence avec les autres usages (agriculture en particulier) ;
- Gestion des espaces naturels : ils évoluent, leur état se fragilise (déplacement des étages de végétation, modification de la composition des espèces, érosion de la biodiversité). Les modes de gestion ne peuvent rester statiques, le tourisme pouvant en subir les conséquences (ex : restrictions d'accès spatiales ou temporelles...);
- Paysages et évolution du couvert forestier : les paysages se modifient avec le changement climatique, parfois profondément.

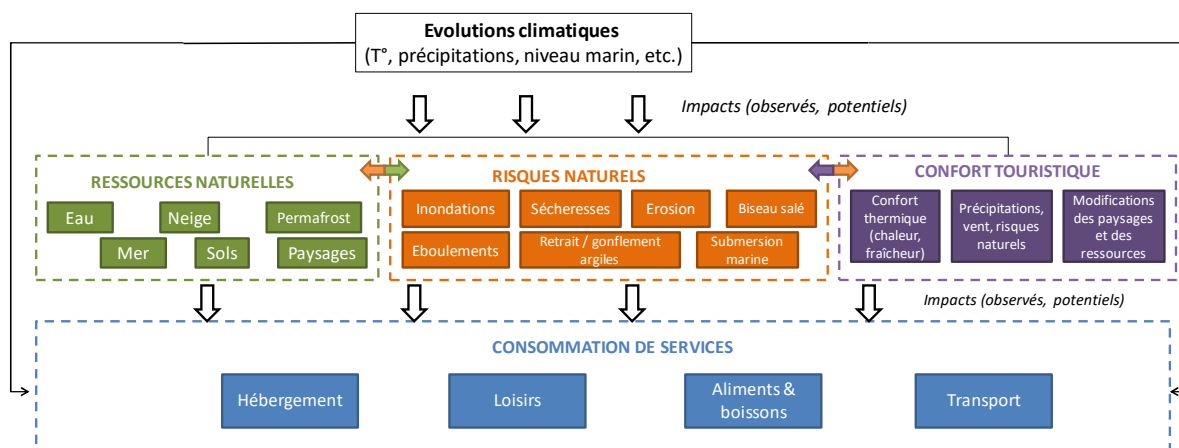


Figure 2- Représentation simplifiée des impacts du changement climatique sur les branches du tourisme⁷⁰

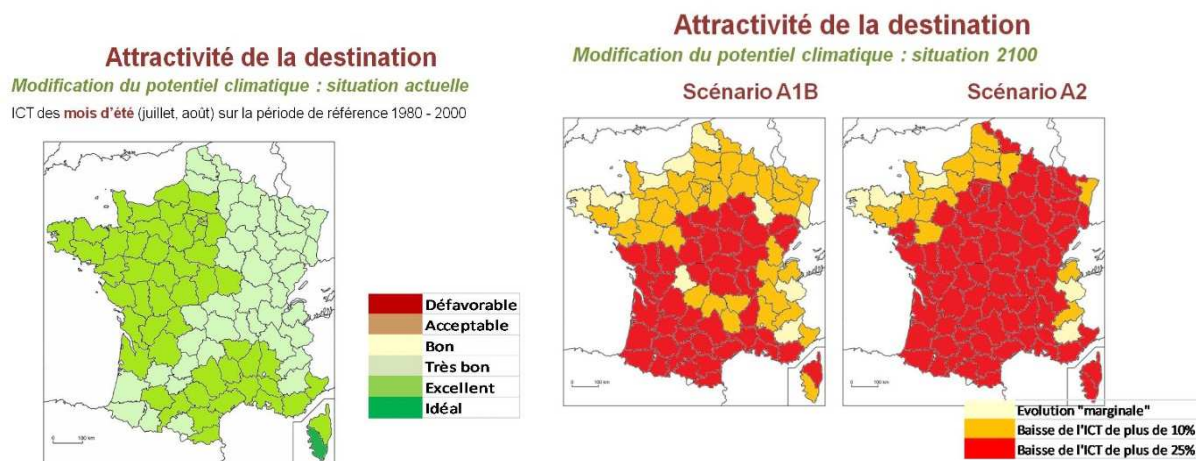


Figure 3- Valeurs actuelles de l'indice de Mieckowski et évolutions possibles d'ici 2100 selon deux scénarios de changement climatique⁷¹

Les impacts liés au changement climatique peuvent également être plus spécifiques à des milieux touristiques :

- Tourisme balnéaire : élévation du niveau de la mer et érosion côtière (entraînant la disparition de plages, la diminution du foncier des campings, un risque d'effondrement d'ensembles immobiliers) ; sargasses ; invasion de méduses ; épisodes caniculaires en été pour les destinations de Méditerranée ;

⁷⁰ « Adaptation du tourisme au changement climatique : état des lieux et analyse stratégique » réalisée par ACTeon et TEC pour l'ADEME – 2019

⁷¹ « Changement climatique, Coûts des impacts et pistes d'adaptation » - Onerc, 2009

- Tourisme de montagne : réduction de la couverture neigeuse dans certaines zones (entraînant la baisse de l'attractivité, la concentration des touristes dans les stations de haute montagne, conflit d'usage en eau pour la neige artificielle) ; recul des glaciers (impactant la pratique du ski, modifiant les paysages) ; fragilisation des constructions dans le permafrost (refuges, pylônes...) et augmentation des risques d'effondrements ;
- Tourisme urbain : phénomène d'îlots de chaleur urbains et épisodes caniculaires à l'origine d'inconfort thermique pour le tourisme ; aggravation de la pollution atmosphérique ;
- Tourisme en Outre-mer : événements climatiques extrêmes, dégradation des récifs coralliens, submersion marine et érosion côtières, sargasses...

Adaptation au changement climatique

Dans le Second plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2), le tourisme est une des filières pour laquelle il est cherché à « *renforcer la résilience par rapport aux évolutions du climat* ». Afin d'accompagner les filières ou évaluer la pertinence des investissements futurs, les études prospectives et de modélisation des impacts, l'amélioration des connaissances des pistes d'adaptation sont identifiées comme des outils pertinents. Il est également rappelé la nécessité de :

- Développer l'éco-conception des hébergements, notamment dans l'hôtellerie de plein air ;
- Intégrer la problématique du changement climatique dans les documents de planification en matière touristique.

Globalement, l'adaptation est un enjeu nouveau pour le tourisme, peu pris en charge par les politiques territoriales et les fédérations professionnelles. Toutefois, de vraies pistes d'actions sont possibles autour d'une sensibilisation innovante et d'opérations pilotes.

Stratégies et plans territoriaux

Ce sont les deux lois issues du Grenelle de l'environnement qui créent des obligations réglementaires engageant les collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation). Les collectivités locales peuvent s'appuyer sur deux documents :

- Les SRCAE, visent à définir les politiques climatiques territorialisées sur l'atténuation et l'adaptation. Le tourisme est peu abordé et essentiellement sous l'angle des impacts futurs (ex : impact négatif sur le ski et positif sur le camping d'été en Lorraine⁷²; adaptation à l'évolution du littoral en Picardie et opportunités pour le développement du tourisme rural en Limousin⁷³ ;
- Les PCAET, intègrent très rarement une partie dédiée au tourisme et se centrent plus sur le volet atténuation du changement climatique.

Le changement climatique est rarement, voire partiellement traité dans les documents de stratégie et de planification du secteur touristique, notamment les SRDT. A titre d'exemple le SRDT PACA se concentre sur la montagne et le ski ou bien le SRDT Occitanie⁷⁴ a une approche plus large évoquant à la fois les sports d'hiver et le balnéaire.

A travers l'Accord de Paris, la France s'est engagée à poursuivre ses actions pour contribuer à l'objectif de limitation de l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour être à la hauteur de l'enjeu, il est nécessaire d'évaluer, suivre et corriger les émissions de GES des activités du tourisme. En parallèle, les capacités d'adaptation face aux effets néfastes du changement climatique doivent être renforcées. Un rapport d'information du Sénat, « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée »⁷⁵, paru en mai 2019, souligne la nécessité d'améliorer la prise en compte des enjeux climatiques dans la politique touristique : « *L'objectif de faire de la France le leader mondial du tourisme avec 100 millions de visiteurs annuels est affirmé sans intégrer une réflexion prospective sur l'impact des dérèglements climatiques sur l'attractivité touristique* » ; « *se pose la question plus globale de la cohérence entre la politique de développement du tourisme et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre* ».

⁷² Schéma Régional Climat-Air-Energie de Lorraine, 2012

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRCAE_de_Lore0a9.pdf

⁷³ <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-du-climat-de-l-air-et-de-l-a889.html>

⁷⁴ Schéma Régional de Développement du tourisme et des loisirs de la Région Occitanie – 2017

<https://www.laregion.fr/Schema-Regional-de-Developpement-du-tourisme-et-des-loisirs-de>

⁷⁵ Rapport d'information « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » - Sénat, 2019
<https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-511.html>

2. Recommandations

Mesure n°12 : Atténuer et compenser les émissions de GES

✎ Action n°28 - Incitation des entreprises à élaborer et mettre en œuvre une stratégie climat compatible avec les enjeux de la transition bas carbone

L'ADEME en partenariat avec l'ONG anglaise CDP a lancé en 2015, à l'occasion de la COP21, l'Initiative « ACT » (Assessing low-Carbon Transition). L'initiative ACT® fournit des méthodes, partagées au niveau mondial, pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur. Les méthodologies ont d'ores et déjà été déployées pour les secteurs suivants : production d'électricité, construction automobile, commerce.

L'expérimentation des méthodologies menée auprès de PME et ETI a été concluante : les ¾ des entreprises déclarent avoir investi ou envisagé d'investir pour réduire leurs émissions de GES dans les mois suivants la fin de l'opération.

Des méthodologies sont en cours de développement ou de déploiement pour les secteurs du transport et de la gestion immobilière et, dans ce cadre, des acteurs clés du tourisme pourraient être sollicités pour s'engager dans l'initiative afin de réaliser une évaluation ACT®. Cet engagement pourrait être assorti d'un accompagnement financier et technique.

A noter : AirFrance et la SNCF participeront au groupe de travail pour le développement de la méthodologie transport.

Une méthodologie plus transversale sera créée pour couvrir tous les autres secteurs (ex : les hébergements touristiques dans leur intégralité (restauration et services), les restaurants, les loisirs...).

Le déploiement des méthodologies s'échelonnera entre février 2020 et décembre 2021.

Sous réserve de respecter un certain nombre de règles⁷⁶, la compensation carbone volontaire est une voie complémentaire aux efforts de réduction des émissions.

✎ Action n°29 - Mobilisation des grands parcs de loisirs et complexes d'hébergement pour la réalisation d'un plan de mobilité

Compte-tenu des enjeux environnementaux liés aux déplacements des visiteurs des fournisseurs des parcs de loisirs et des complexes d'hébergement touristique, il est suggéré de sensibiliser et accompagner ces acteurs à réaliser un plan de mobilité⁷⁷ dans le cadre de leur politique RSE :

- Entreprises de plus de 100 travailleurs salariés (situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains - PDU) : rappeler l'obligation de réaliser un plan de mobilité couvrant les trajets des salariés, des fournisseurs et des visiteurs ;
- Entreprises de moins de 100 travailleurs salariés (et entreprises de plus de 100 travailleurs situées hors périmètre d'un PDU) : inciter à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié.

Mesure n°13 : Limiter la production de déchets liés au tourisme et améliorer leur gestion

✎ Action n°30 - Renforcement de la prévention et du tri des déchets pour les territoires touristiques

La mobilisation et l'accompagnement des territoires pour une meilleure gestion des déchets liés au tourisme est un enjeu majeur. Quatre axes clés sont proposés en lien avec les problématiques couvertes en partie par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :

⁷⁶ <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/master-compensation-carbone/projet/Guide-compensation-carbone.pdf>
<https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>
<http://www.info-compensation-carbone.com/>

⁷⁷ <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-mobilite/plan-mobilite-quest-cest>

➤ **a) Faciliter le geste de tri**

Les collectivités, notamment celles situées en zones touristiques, pourraient être encouragées à simplifier le geste de tri en traduisant les consignes a minima en anglais (en visant particulièrement la consommation hors domicile).

➤ **b) Encourager les distributeurs à relayer les consignes de tri**

Dans le cas de la mise en place d'un dispositif entre les metteurs sur le marché et les systèmes intégrés en points de vente, les collectivités situées sur des territoires touristiques devraient encourager les distributeurs à diffuser les différentes possibilités de tri des emballages (intégrant les schémas de collecte de la collectivité et les dispositifs de consignation / déconsignation pour les emballages de boissons).

➤ **c) Amplifier ou créer un dispositif de collecte sélective de biodéchets**

Ce dispositif serait à déployer durant la période estivale pour les particuliers et les restaurateurs.

➤ **d) Généraliser les cendriers à l'entrée des plages en s'appuyant sur les nudges⁷⁸**

Aujourd'hui, 80 % des déchets marins proviennent de la terre et 75 % d'entre eux sont des déchets plastiques. Sacs à usage unique, emballages, mégots sont les déchets les plus répandus dans nos océans.

Action n°31 - Déploiement et valorisation des démarches zéro plastique sur les plages

Dans son dernier rapport⁷⁹ consacré aux déchets plastiques dans la région méditerranéenne, le WWF fait le constat alarmant des déchets plastiques produits par la France (66 kg / habitant / an) et de ceux non collectés échouant en mer (11 200 tonnes / an). En cause, les activités côtières qui représentent 71 % de ces rejets. La pollution plastique constitue un coût pour la France (estimé à 73 millions d'euros / an) et affecte divers secteurs dont le tourisme.

Pour lutter contre cette pollution, la France a lancé en août 2019 une charte d'engagements : « Une plage sans déchet plastique pour des communes littorales éco-exemplaires ». Cette charte accompagne les collectivités dans leur démarche pour identifier les actions prioritaires à déployer. La transposition des exigences de la charte dans un label (existant ou non) est une voie envisageable. Toutefois, compte-tenu de la multitude des labels, il est conseillé dans un premier temps d'enrichir la charte, d'animer les territoires engagés afin d'évaluer son efficacité et être en mesure d'arbitrer sur l'intérêt de développer un dispositif de reconnaissance dédié.

Action n°32 - Accompagnement des professionnels pour contribuer à l'objectif national de réduction du gaspillage alimentaire

Alors qu'au niveau européen les États membres sont engagés à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030, la France s'est distinguée dès 2013 à travers la signature d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire par toutes les parties prenantes pour un objectif similaire à 2025. Premier pays à légiférer en la matière, la Loi de 2016 a été renforcée par la Loi EGALIM en octobre 2018 ciblant plus spécifiquement les acteurs de la restauration collective (obligation des diagnostics et du don) et commerciale (la mise à disposition de contenants réutilisables ou recyclables pour les clients).

De nombreuses études ont permis dès 2014 de mieux comprendre les causes et les leviers de cet enjeu majeur, tant au niveau global⁸⁰, qu'à chaque étape de la chaîne alimentaire. Cependant, les actions menées dans certains secteurs diffus restent encore à capitaliser. C'est le cas notamment du tourisme, secteur à forts enjeux et marges de progression. Les travaux suivants pourraient être menés pour réunir des retours d'expériences et construire des outils pour le secteur :

- Recenser les actions menées dans les grands groupes (ex : Club Med, Disney, Groupe Barrière, Louvre Hôtels, Groupe Accor, Parc Astérix...) et réaliser un guide de bonnes pratiques ;
- Faire une opération témoin (comme cela a pu être fait sur plusieurs cibles) avec des objectifs à – 50 % de gaspillage alimentaire (diagnostic, accompagnement, guides ou outils) ;

⁷⁸ En français, coup de pouce, il s'agit d'un mode d'incitation, développé en sciences comportementales afin de motiver le passage des idées aux actes ; sans culpabilisation, ni punition.

⁷⁹ « Stoppons le torrent de plastique ! » - WWF, 2019

https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-06/20190607_Guide_decideurs_Stoppons_le_torrent_de_plastique_WWF-min.pdf

⁸⁰ État des masses des pertes et gaspillages en France – ADEME, 2016

- Lors des grands événements (ex : Jeux Olympiques et Paralympiques), fixer des objectifs ambitieux pour être labellisés « établissements reconnus J.O.P engagés ».

Mesure n°14 : Participer à la protection de la biodiversité

↳ Action n°33 – Prise en compte de la durabilité du tourisme dans la prochaine Stratégie Nationale pour la Biodiversité et dans la lutte contre l'artificialisation des sols

➤ a) Intégrer un volet tourisme durable dans la prochaine Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

Il est proposé d'introduire un volet sur le tourisme durable dans la troisième SNB (la première comportait une déclinaison tourisme). À travers cette action, il ne s'agit pas de valoriser la biodiversité par le tourisme durable mais bien de la protéger par la mise en place de mesures (à définir dans un second temps) s'appliquant au secteur du tourisme sur un périmètre allant au-delà des seuls espaces protégés.

➤ b) Encourager la lutte contre l'artificialisation des sols dans la construction des infrastructures touristiques et dans les opérations d'aménagement

Un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction selon le dernier rapport de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Un déclin sans précédent auquel participe largement l'artificialisation des sols : étalement urbain et constructions diffuses détruisent les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la faune sauvage pour circuler.

Le plan biodiversité présenté le 4 juillet 2018 a annoncé des actions structurantes pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et participer à la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Les acteurs du secteur du tourisme devraient être fortement encouragés à intégrer cet objectif et plus largement une logique « Eviter, Réduire, Compenser (ERC) ». Les stratégies d'aménagements doivent donc prendre en compte les politiques de recyclage urbain et de renaturation des terres afin de répondre efficacement aux enjeux de la protection de la biodiversité. »

Mesure n°15 : Préserver la qualité des eaux de rivières

↳ Action n°34 - Diffusion du label « Rivière en bon état » et renforcement de la gouvernance locale

Outre le conflit d'usage lié à la ressource en eau, il existe une interdépendance entre l'eau et le tourisme. Les activités de loisirs peuvent être dépendantes de la qualité des eaux (ex : pêche, baignade...) et, en contrepartie le tourisme peut être une source de dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La directive cadre sur l'eau de 2000 a défini le principe d'atteinte du bon état des rivières d'ici 2027 au plus tard. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a décidé de lancer un label à destination du public afin de valoriser les maîtres d'ouvrage ayant mené des actions pour reconquérir la qualité des rivières.

Il est recommandé que les agences de l'eau s'approprient et diffusent sur leurs territoires le label « Rivière en bon état ». Ce label est également un outil de sensibilisation des citoyens (dont touristes) aux problématiques de l'eau et un argument d'attractivité du territoire pour le tourisme. Cette démarche est complémentaire au label « Rivières sauvages ».

Par ailleurs, la mise en place et l'animation d'un réseau de tous les acteurs concernés par les cours d'eau (collectivités, professionnels, habitants...) sont essentielles pour garantir leur préservation. Les instances de concertation de l'eau devraient élargir la gouvernance locale pour impliquer plus amplement les représentants du tourisme et les citoyens. Réciproquement, tous les utilisateurs des milieux aquatiques doivent prendre conscience de leur impact sur le milieu et adopter les gestes pour le limiter (collecte et traitement des eaux usées des péniches et bateaux de plaisance, fréquentation par les sports d'eau vive...).

CHAPITRE 6

LE SURTOURISME ET LA MOBILITE DURABLE : VERS UNE AMELIORATION DE L'EXPERIENCE VISITEUR

1. Contexte

La mobilité étant responsable de $\frac{3}{4}$ des émissions de GES liées au tourisme, accompagner les acteurs dans une transition écologique et développer des offres durables est un enjeu clé d'un point de vue environnemental (répondre aux mutations climatiques) mais également pour faciliter et enrichir l'expérience des touristes.

Mobilité des touristes

La problématique du transport met en lumière la dichotomie du tourisme entre recherche d'attractivité touristique (fortement dépendante de la desserte de la destination) et préservation des ressources et de l'environnement. Le transport est également un instrument clé de la répartition des flux touristiques dans les territoires, autre source de pression sur l'environnement.

L'empreinte carbone du transport touristique repose principalement sur l'avion et la voiture (respectivement 127 g et 69,5 g de CO₂ par km parcouru contre 5,7 et 26,5 g pour le TGV et les TER⁸¹). Les défis de la mobilité touristique de demain relèvent donc du développement d'alternatives telles que le train et la mobilité active, en parallèle de la réduction de l'empreinte carbone liée à la voiture et à l'avion.

Traiter en France le sujet de la mobilité liée au tourisme devrait conduire à considérer non seulement les déplacements effectués sur le territoire national, mais aussi ceux situés hors du territoire national. De même, les touristes français seraient à inclure (qu'ils restent en France ou qu'ils partent à l'étranger), et pas seulement les touristes étrangers en visite en France. Ce périmètre élargi garantirait ainsi une vision assez exhaustive de la problématique.

Transport aérien

« Flygskam » ou la « honte de voler », ce mouvement sociétal venu de Suède, est le signe d'une interrogation croissante de la société sur l'impact écologique de l'avion et en particulier pour les vols longue distance empruntés pour des voyages touristiques. Ce mouvement est aussi une réaction des individus qui jugent que les politiques et les acteurs économiques n'obtiennent pas de résultat dans la lutte contre le changement climatique, et qu'il leur revient de prendre leurs propres responsabilités.

L'avion est devenu un des moyens de transport privilégié des touristes, notamment avec le développement des low cost et des séjours de plus en plus courts et lointains. En conséquence, l'avion est un élément indissociable d'une grande partie du tourisme, sans lequel celui-ci n'existerait pas (ou resterait très confidentiel).

Pour que l'avion ne devienne pas un mode de transport usuel et un réflexe associé aux vacances, les voyageurs doivent être mieux informés sur les solutions de mobilité alternatives à leur disposition, et sur les émissions de GES des vols (l'information GES des voyageurs est déjà une disposition réglementaire, mais elle n'est pas appliquée de façon satisfaisante). Il ne s'agit pas d'interdire de prendre l'avion mais bien de parvenir à réduire globalement son usage, seul moyen d'obtenir une baisse sensible des émissions dans ce secteur dans la prochaine décennie.

En parallèle, des réflexions seraient à engager avec les principaux aéroports et les compagnies aériennes, afin d'obtenir qu'ils contribuent à cette stratégie, notamment en réalisant un bilan annuel de leurs émissions (comprenant les émissions liées aux aéroports et aux vols) et en se fixant des objectifs de réduction en valeur absolue. Les agences de voyage, les sites web de voyage (ex : comparateurs de vols) devraient également participer à leur niveau.

⁸¹ ADEME

Les professionnels s'engagent au travers des programmes mais des marges de progrès demeurent, par exemple :

- Programme CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation) :
Le secteur du transport aérien international n'est pas soumis aux dispositions adoptées par les Etats, dans le cadre des Nations Unies, lors des COPs⁸². Cette situation est la conséquence d'une décision inscrite dans le protocole de Kyoto signé en 1997, qui a confié à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) la mission d'améliorer la performance environnementale du transport aérien international. Les travaux de l'OACI ont conduit, en 2016, à l'adoption d'une résolution pour la mise en œuvre, à partir de 2020, d'un mécanisme mondial de compensation des émissions de CO₂ de l'aviation internationale, appelé CORSIA. Ce dispositif de compensation pourrait s'appuyer sur les règles de bonnes pratiques de l'ADEME⁸³ ;
- Programme ACA (Airport Carbon Accreditation) :
L'organisation ACI-Europe a lancé en 2009, un programme d'engagements volontaires des aéroports, nommé ACA. Depuis, il a été étendu à tous les continents et affiche les résultats suivants : 288 aéroports dans le programme (dont 147 en Europe), représentant 70 pays sur l'ensemble des régions du monde, 3,7 milliards de passagers par an, et 42,5% du trafic mondial en passagers⁸⁴. Ce programme adresse en priorité les émissions directes des exploitants des aéroports, et non les émissions des vols.

Enfin, le projet de loi dite « d'orientation des mobilités » prévoit la remise en 2020, d'un rapport du Gouvernement au parlement, sur la décarbonation et la réduction des émissions polluantes dans les secteurs du transport aérien et du transport maritime, qui dressera le bilan des actions engagées et présentera la stratégie retenue.

Transport routier

Comme l'avion, la voiture est un moyen de transport privilégié pour les déplacements touristiques, des destinations engagent des réflexions pour développer des offres de séjour sans voiture. Cette démarche peut être valorisée comme une expérience originale à vivre avec des effets économiques à la clé (ex : création d'activité).

« En Bretagne sans ma voiture » est un programme innovant porté par le Comité régional du tourisme, l'ADEME Bretagne, les destinations touristiques et les agences réceptives bretonnes (Visit Ouest, Été Evasion). La mobilité touristique responsable est souvent associée à une mobilité active (randonnée, vélo, etc...) et des vacances sédentaires. Les territoires ont un rôle central à jouer pour construire des offres « sans voiture » qui soient attractives, rassurantes pour les vacanciers et qui reposent sur des services complémentaires pour palier à l'absence de voiture personnelle (kit bébé, pass mobilité, kit frigo plein...). Ces dispositifs se construisent en engageant un travail collaboratif et plurisectoriel (transport, tourisme, institutions) générant des synergies sur l'ensemble de la filière et dynamisant ainsi l'économie locale.

Le Réseau des Grands Sites de France porte également un projet « Escapade nature sans voiture »⁸⁵. A travers le récit d'un voyageur ayant testé le concept, l'objectif est de montrer qu'il est possible d'explorer les multiples facettes de paysages emblématiques en utilisant exclusivement des modes de déplacement doux et, ce, au départ de chez soi.

Partir en vacances en voiture peut également se faire de manière partagée : à l'été 2018, 47 % des utilisateurs de plateformes collaboratives ont eu recours à ces dernières pour organiser leur déplacement (ex : Blablacar, Drivy)⁸⁶. Par ailleurs, pour les déplacements domestiques, la richesse du réseau ferroviaire couplée à une offre d'autocar longue distance croissante est une voie pour s'affranchir de la voiture.

Transport maritime

En 2018, plus de 28 millions de personnes sur la planète ont voyagé sur des bateaux de croisière, soit environ 7 % de plus que l'année précédente. En France, la hausse est plus restreinte (environ + 3 %) mais le pays est devenu l'une des principales destinations d'Europe en nombre de passagers et reste parmi le plus grand marché d'Europe⁸⁷ (ex : Marseille est le 4^{ème} plus important port d'escale de croisières d'Europe selon le nombre de passagers).

⁸² Conférences des parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, CCNUCC

⁸³ <https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>

⁸⁴ Novembre 2019

⁸⁵ www.escapadenature-sansvoiture.fr

⁸⁶ <https://fr.sailsquare.com/economie-collaborative-france-tourisme-voyage>

⁸⁷ CLIA

Véritables villes flottantes, les paquebots sont construits pour accueillir toujours plus de passagers (jusqu'à 6 300) et engendrent des effets néfastes tout au long de leurs parcours et escales :

- Fonctionnant au fioul « lourd », un pétrole presque brut et peu onéreux, les effets sur la qualité de l'air (oxyde d'azote, oxyde de soufre, particules fines) se font sentir d'autant plus que ces navires accostent beaucoup plus près des villes que les navires de marchandises. D'après une étude publiée par l'ONG Transport & Environnement⁸⁸, les 57 navires ayant fait escale à Marseille sur l'année 2017 ont émis autant de d'oxyde d'azote qu'un quart des voitures de la ville sur la même période. La pollution de l'air se poursuit après l'accostage car les moteurs fonctionnent en continu pour fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements électriques et des services à bord ;
- Un autre point d'attention concerne les rejets d'eaux usées non traitées (vaisselle, douche, toilettes...) qui restent autorisées à plus de 12 milles marins de la terre et impactent les milieux marins.

Le secteur essaie toutefois de développer des solutions plus performantes d'un point de vue énergétique et moins émettrices dans l'air : alimentation au gaz naturel liquéfié, réduction des consommations de carburant par la limitation des frottements et la résistance à l'eau, électrification des quais, lavage des fumées, recours à l'hydrogène... Au-delà des solutions technologiques, des réflexions seraient à lancer, notamment sur :

- La réduction de la vitesse des navires ;
- La mise en place d'une taxe carbone ;
- De nouvelles solutions pour le transport des passagers depuis ou vers les ports d'embarquement / débarquement (ex : transport en commun plus propre, système de covoiturage) et pour les escales (ex : mise à disposition de vélos pour les visites)⁸⁹.

L'afflux massif durant quelques heures de milliers de touristes dans un espace restreint interroge également sur sa capacité d'accueil en terme d'infrastructures mais aussi sur l'acceptabilité pour les populations locales. Le CEREMA a d'ailleurs réalisé un rapport⁹⁰ sur les bonnes pratiques d'accueil des croisiéristes en escale dans les villes.

En matière de transport maritime, les ferries, notamment vers la Corse et entre la France et l'Angleterre, embarquent chaque année de nombreux passagers. Les mêmes impacts environnementaux que les croisières sont observés. La filière engage des actions pour limiter les émissions (ex : modification des cheminées de navire, électrification des navires).

Mobilité active⁹¹

En quelques années, le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, ce qui positionne aujourd'hui la France comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne.

Avec 1 million de cyclotouristes par an, la Loire à vélo remporte un succès grandissant (+ 35 % depuis 2010) et est devenue emblématique du cyclotourisme dans l'hexagone : 30 millions d'euros de retombées économiques, une dépense journalière de 80 € (68€ en moyenne pour l'ensemble des touristes à vélo en France et 55 € pour les touristes en général), une durée moyenne de séjour de 8 jours (5,3 jours en moyenne en France⁹²), la création de nouvelles activités (ex : transport de bagages) ou leur accélération (envolée du nombre de nuitées notamment grâce au label Accueil vélo). La Loire à vélo est résolument au cœur d'une dynamique territoriale et un véritable levier pour l'aménagement du territoire. Le tourisme à vélo en France est une des filières touristiques des plus dynamiques en France.

Le cyclotourisme contribue à répondre à plusieurs problématiques que rencontre le tourisme en France, à savoir : la répartition des flux dans l'espace et le temps, l'allongement de la durée de séjour, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et le maintien de l'attractivité. En outre, cette forme de tourisme permet d'allier développement économique et moindre impact sur l'environnement. Les émissions de GES sont réduites du fait du mode de transport utilisé et cette baisse des impacts (qui

⁸⁸ « One Corporation to Pollute Them All - Luxury cruise air emissions in Europe » - Transport&Environment, 2019

https://www.transportenvironment.org/sites/te/files/publications/One%20Corporation%20to%20Pollute%20Them%20All_English.pdf

⁸⁹ Élément constitutif de la « Charte Croisière » élaborée par la Mairie de Cannes et la CCI Nice Côte d'Azur en juillet 2019. Les compagnies refusant de signer cette charte se verront interdites, dès le 1^{er} janvier 2020, de débarquer leurs passagers à Cannes.

⁹⁰ « Accueil et transport des croisiéristes en escale » - CEREMA, 2018

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/11/synth%C3%A8secroisiere_vFF.pdf

⁹¹ Étude réalisée en 2015 par Inddigo et Symetris, pour le compte du Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire et de l'Agence régionale - Pays de la Loire Territoires d'Innovation.

⁹² Chiffres clés du tourisme - DGE, 2018

<https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-tourisme>

mériterait d'ailleurs d'être quantifiée) se voit renforcée par l'origine des touristes attirés : majoritairement français et des pays limitrophes venant essentiellement en train.

Le cyclotourisme a donc un bel avenir à condition :

- D'assurer la continuité des itinéraires cyclables. La Loi d'Orientation sur la Mobilité (LOM) devrait jouer un rôle moteur en renforçant la place du schéma national des véloroutes et voies vertes ;
- De développer l'intermodalité (notamment l'emport de vélos non démontés à bord des trains). Par exemple, il pourrait être mentionné l'obligation d'emport de vélos non démontés dans la révision du règlement des droits des voyageurs ferroviaires européens (nombre minimum). Ou encore, la possibilité d'emport à bord des TGV et trains de nuit internationaux pourrait être rétablie là où elle a été supprimée (TGV Sud-Est + Grand Est + depuis l'Italie, l'Espagne, le Luxembourg, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne) ;
- De renforcer la diffusion de la marque Accueil Vélo (3 200 prestataires à ce jour) qui permet de structurer l'offre et qui demeure un argument de choix pour les touristes et une garantie financière pour les professionnels (40 % des séjours en hébergement marchand sont en Accueil Vélo).

Transport ferroviaire

Un nouveau record de fréquentation des trains a été enregistré cet été (+ 7 % par rapport à 2018). Attractivité tarifaire des nouveaux trains Ouigo, gain de temps, préoccupations environnementales : autant de motifs qui poussent les touristes à privilégier le train à d'autres modes de transport.

Le transport ferroviaire est un atout majeur de la France pour limiter l'impact environnemental du transport de voyageurs. Toutefois des chantiers restent à investir :

- Généraliser l'emport des vélos non-démontés à bord de tous les trains français ;
- Rétablir les trains de nuit sur les distances transverses.

Ainsi, ces mesures permettraient de :

- Répondre à une tendance de fond qui ne fait que commencer ;
- Augmenter les réservations ferroviaires ;
- Optimiser le remplissage des trains aux heures creuses ;
- Eviter une contre-publicité pour la destination France au profit d'autres destinations à la politique ferroviaire mieux adaptée (ex : #Monvélo dans le train sur Twitter).

Les usagers s'inscrivent également dans ce débat, des collectifs de soutien au train de nuit formulent des propositions telles que les trains de nuit mixtes fret et voyageurs, le développement des trains « croisières » ...

Améliorer l'offre de transport permet donc de réduire les émissions, de proposer aux voyageurs de nouvelles expériences (ex : vélo), mais cela contribue également à une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire : autre enjeu clé impactant directement les milieux et l'expérience voyageur.

↳ Répartition des flux touristiques

« L'Europe se mobilise contre le surtourisme », « Les dégâts du surtourisme », « Le surtourisme : quels impacts pour les villes et l'environnement ? » ... un sujet fortement repris dans les médias cet été suite aux événements survenus à Venise, à Barcelone... et qui ont remis sur le devant de la scène une problématique à laquelle seront exposées de plus en plus de destinations si des mesures ne sont pas prises pour encadrer la croissance du tourisme.

Selon l'OMT, l'année 2018 enregistre une hausse de 6 % sur un an du nombre de touristes internationaux, soit la deuxième meilleure progression depuis 2010 et bien plus que la croissance économique mondiale de 3,7 %⁹³.

Le développement du low cost, les « city trip », le partage des lieux « à voir » sur les réseaux sociaux (aussi appelé bucket-list) poussant à « consommer » les destinations bien plus qu'à les vivre, ou encore la dérive de l'économie collaborative autour des locations de logements privés, sont autant de facteurs concourant au développement du surtourisme. En outre, l'arrivée exponentielle des touristes chinois (plus

⁹³ Tourisme international : résultats 2018 et perspectives 2019 – OMT, 2019

<http://www2.unwto.org/press-release/2019-01-21/international-tourist-arrivals-reach-14-billion-two-years-ahead-forecasts>

de 2 millions en France) et de la classe moyenne indienne qui souhaitent eux aussi s'ouvrir sur le monde en explorant les pépites touristiques des pays, renforcent ce phénomène.

Les conséquences du surtourisme sur les destinations sont multiples :

- Amplification de la congestion des rues et sur les routes autour des lieux iconiques des villes et des îles (phénomène accru par les visiteurs issus notamment des croisières...);
- Dégradation de la qualité de vie des résidents (comportement des touristes, bruit, pressions sur le marché immobilier...) et perte d'authenticité par la folklorisation de la culture ;
- Atteinte aux patrimoines naturel (pollutions et biodiversité) et culturel (ex : usure anticipée des monuments).

95 % des touristes se concentrent sur 5 % des territoires à l'échelle mondiale d'après l'OMT ; la situation ne sera pas soutenable à l'avenir et ne l'est déjà plus dans certaines villes. Une prise en mains par les Gouvernements est nécessaire. Plusieurs destinations ont récemment établi des mesures pour réguler les flux touristiques, par exemple :

- Venise : depuis le 1er septembre 2019, tout navire de plus de 1 000 tonnes à interdiction d'accoster dans la cité des Doges. Cette mesure vise à éloigner les bateaux les plus imposants afin de protéger la physionomie et les fondations de la ville mais aussi de réduire les pollutions et nuisances pour les riverains ;
- Barcelone : en deux décennies, la destination a changé de visage, elle est désormais victime de son succès. Outre une durée de location autorisée d'un mois par an, un système de licence d'exploitation a été instauré avec un dépistage systématique des offres sans licence pour les retirer de la location. Dans certaines zones « saturées », les nouvelles licences sont par ailleurs automatiquement refusées.
- Amsterdam : comme Barcelone, la ville a mis en place une série de mesures : limitation du nombre de jours de location par an et interdiction de location dans certaines rues du centre ; augmentation de la taxe de séjour ; encadrement plus sévère du développement des hôtels dans le centre et des magasins pour touristes ; réduction du budget de promotion de la destination ;
- Cinque Terre : avec 3 000 lits touristiques, les 2,4 millions de touristes annuels (pour 4 000 résidents) sont essentiellement des visiteurs journaliers. Le Gouvernement italien limite désormais le nombre de touristes annuels par la mise en place d'une jauge (contrôlée par la vente de tickets) et d'une application mobile pour informer les touristes en temps réel sur le nombre de visiteurs dans chaque village ;
- Palma : la ville enregistre ces dernières années des records de croissance de sa population touristique qui génère des tensions sur cette île aux ressources naturelles limitées. Par conséquent, les autorités ont mis en place une taxe tourisme durable par personne et par nuit, variant de 1 à 4 € selon la classification du logement et la saison. Cette taxe alimente un fond finançant des projets de conservation et de protection de l'environnement et le développement d'un tourisme durable. En 2018, le produit de la taxe devait apporter 120 millions d'euros⁹⁴.

La France n'est pas en marge de ce phénomène : 80 % des touristes se répartissent sur 20 % du territoire⁹⁵. Cet enjeu de répartition des flux sur est amplifié par les ambitions nationales de croissance du flux touristique.

La diffusion spatio-temporelle des flux est aujourd'hui présente dans les réflexions stratégiques de nombreux territoires français, par exemple :

- Auvergne Rhône Alpes Tourisme – Engager une réflexion stratégique : une démarche initiée sur la construction d'une politique de « tourisme bienveillant, conscient et responsable de ses impacts ». L'objectif pour le CRT est de proposer cinq grandes actions aux acteurs de la région en septembre 2019. La question de l'équilibre des flux est présente dans la réflexion stratégique engagée⁹⁶.
- Massif du Canigó - Rééquilibrer l'accès au site : un plan de circulation a été élaboré entraînant des restrictions permanentes ou saisonnières sur deux des principaux accès. En 2018, l'autorisation de circuler sur la piste du Llech, principal accès au refuge des Cortalets a également été revue à la baisse ;

⁹⁴ Compendium of best practices « European Capital of Smart Tourism competition » - Commission européenne, Juin 2019

<https://smarttourismcapital.eu/best-practices/>

⁹⁵ Rapport d'information sur le tourisme - Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, juillet 2019

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2190.asp>

⁹⁶ <https://www.inauvergnerhonealpes.com/wp-content/uploads/2019/03/dossier-de-presse-strategique-2019.pdf>

- Marais poitevin - Passer de la visite "éclair" au séjour : longtemps très concentré dans quelques lieux seulement, et réduit à 2h de découverte en barque, le tourisme se diffuse aujourd'hui sur tout le territoire grâce au développement de pistes cyclables mais aussi de l'offre de location de vélos, d'hébergements, de visites... En 1990, 80 % des visiteurs restaient ½ journée sur place pour un tour de barque principalement sur une seule commune. Aujourd'hui, un touriste sur deux du Marais poitevin est en séjour, et passe en moyenne 11 nuitées sur place dans des hébergements répartis sur différentes communes ;
- Dune du Pilat - Gérer l'image du site avant et pendant la visite : afin d'aider les visiteurs à planifier leur venue, un prévisionnel de fréquentation détaillé consultable en ligne informe de l'affluence probable durant les trois mois à venir (ce dispositif sera prochainement amélioré afin de donner une information en temps réel). Les offices de tourisme du Bassin d'Arcachon seront invités à utiliser cet outil afin de pouvoir recommander aux touristes de différer leur visite sur la Dune.

Face au surtourisme, chaque territoire doit développer les dispositifs adaptés à son contexte, il n'y a pas de solution unique. Des engagements sont à prendre dans les documents structurants des politiques publiques, accompagnés d'indicateurs (qualité de l'air, nombre de touristes par habitant, nombre de locations saisonnières...) et d'observatoires pour mesurer, suivre l'efficacité des solutions développées.

Enfin, les plateformes collaboratives de location de logements tel que Airbnb ne sont pas étrangères à ce phénomène. Dans le cœur historique de Paris (1er, 2e, 3e et 4e arrondissements), 26 % des logements ne seraient ainsi pas habités par des Parisiens, soit parce qu'ils sont vacants, soit parce que ce sont des résidences secondaires, soit parce qu'ils sont uniquement utilisés comme logements Airbnb. Quinze métropoles européennes – parmi lesquelles Paris, Amsterdam, Barcelone, Cracovie ou encore Munich – ont décidé de s'engager ensemble dans cette bataille et prévoient de construire une coopération européenne.

2. Recommandations

Mesure n°16 : Réduire l'impact environnemental lié à la mobilité des touristes en France

Transport aérien

La mobilisation des acteurs du transport aérien est traitée à travers l'action n°28, portant sur la définition et mise en œuvre d'une stratégie climat compatible avec les enjeux de la transition bas carbone. En complément, le renforcement de l'offre de transport ferroviaire devrait concourir à la baisse de la part de l'aérien dans les émissions de GES du transport touristique.

Transport maritime

Action n°35 - Renforcement de l'engagement environnemental des armateurs et des ports

Lancée le 23 juillet 2019, la charte SAILS⁹⁷ vise à engager de manière volontaire les compagnies maritimes à mettre en place des actions afin de contribuer à la protection et à la mise en valeur du milieu marin, dans une perspective de développement durable. Il conviendrait d'inciter les compagnies de croisières dont les bateaux touchent un port français à signer la charte SAILS.

Compte-tenu du dynamisme du segment des croisières dans le secteur du tourisme et des tendances de croissance déjà observées et attendues pour l'avenir, il s'avérera nécessaire d'aller plus loin afin de limiter les impacts environnementaux. Une expérimentation pourrait être lancée avec quelques grands ports et armateurs (ex : Bordeaux, Nice, Marseille) pour aller au-delà de la charte SAILS. En s'appuyant sur une démarche volontaire, le projet conduirait à construire un plan d'actions de réduction des émissions quantifiées (particules fines, dioxydes de soufre et d'azote, consommation d'énergie au port).

⁹⁷ Sustainable Actions for Innovative and Low-impact Shipping - SAILS

Par ailleurs, l'étude réalisée en 2019 par l'ONG Eco-Union et l'IDDRI⁹⁸ a permis de dégager un ensemble de recommandations qui mériteraient d'être étudiées telles que le zonage et la planification intégrée dans les zones marines sensibles, la surveillance et la régulation des flux de passagers et de croisières ou encore l'écoconception des navires dans une dynamique d'économie circulaire.

Action n°36 - Diffusion des certifications Ports propres et Ports propres actifs en Biodiversité

Ports propres est la seule démarche de gestion environnementale des ports de plaisance permettant d'aboutir à une certification européenne. Ports propres permet de réduire l'impact environnemental des ports : pollutions générées par les rejets liquides et les déchets de l'activité du port ; maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ; sensibilisation des usagers, à savoir les plaisanciers, entreprises du nautisme, touristes, habitants, publics scolaires...

Aujourd'hui, la France comptabilise 191 ports engagés dans la démarche. Les ports se saisissent progressivement de cette certification :

- Une expérimentation a été lancée depuis plusieurs années en PACA (90 % des ports engagés dans la démarche, 50 % certifiés) et plus récemment en Occitanie et en Bretagne ;
- Dans le cadre de son programme d'actions annuel défini par le conseil de gestion, le Parc naturel marin du golfe du Lion a proposé aux ports de son périmètre de réaliser l'étude diagnostic environnemental en vue de la certification et de prendre en charge son financement.

Sur le modèle de l'expérience menée dans d'autres régions, les ports pourraient être mobilisés et accompagnés notamment par les Unions régionales des ports de plaisance afin de s'engager dans la démarche Ports propres en vue d'obtenir la certification. En complément, certains ports pourraient également être encouragés pour s'engager dans la certification Ports propres actifs en Biodiversité. Cette dernière est opérationnelle depuis octobre 2018 et déjà quatre ports sont certifiés et dix sont en préparation de candidature.

Pour aller plus loin, des objectifs pourraient être fixés, par exemple :

- Tous les ports de plaisance français s'engagent à horizon 2029 dans la démarche Ports propres ;
- 40 % obtiennent la certification Ports propres d'ici 2024 ;
- 40 % obtiennent la certification Ports propres actifs en Biodiversité d'ici 2029.

Ces certifications pouvant être lourdes pour des petits ports, des zones de mouillage, voire non adaptées à l'Outre-mer, il est conseillé de construire dans les territoires, des démarches globales d'amélioration des pratiques et de partenariat avec tous les acteurs (ex : charte zones portuaires propres portée par le parc naturel marin d'Iroise).

Enfin, il serait souhaitable de systématiser la formation des gestionnaires de ports en cas de pollution (ex : débordement du carburant lors du ravitaillement des stations).

Action n°37 - Développement de stations de raccordement électrique à quai pour les navires de croisières et les bateaux à passagers

Les gestionnaires du port de Marseille veulent l'équiper de puissants systèmes de branchement électrique qui permettraient aux ferrys de s'alimenter pendant les escales. Compte-tenu des émissions des bateaux de croisière à quai et à l'arrêt, il est recommandé d'encourager le développement de ces stations de raccordement en s'appuyant sur :

- La mise en place d'une politique tarifaire incitative des ports diminuant les droits de port pour les bateaux ayant des performances environnementales d'un bon niveau (des ports ont déjà engagé des démarches similaires). La stratégie nationale portuaire pourrait prévoir un axe stratégique sur ce sujet ;
- Des fonds régionaux alimentés par les dotations régionales et complétés d'un fond national.

⁹⁸ « Tourisme Bleu – Vers un tourisme côtier & maritime durable dans les régions marines mondiales » - Eco-Union&IDDRI, 2019
Rapport p89 : <http://www.ecounion.eu/wp-content/uploads/2019/06/BLUE-TOURISM-STUDY.pdf>
Résumé p31/32 : http://www.ecounion.eu/wp-content/uploads/2019/07/TRIPA_FRANCES_2.pdf

Mobilité active

↳ Action n°38 - Amélioration des capacités d'accueil des vélos pour les lieux de loisirs et sportifs

Le recours aux modes actifs par les touristes pour se déplacer vers les lieux de loisirs et sportifs (ex : lors des grands événements) passe par le renforcement de la desserte en aménagements cyclables et l'installation de places de stationnement vélo à proximité des lieux de loisirs (stades, gymnase, salles de spectacles). Un objectif a minima de 10 % de la capacité des lieux en stationnement vélo et en part modale de déplacement vers le lieu de loisirs pourrait être fixé (ex : le stade de Gand en Belgique propose déjà des stationnements vélo à hauteur de 15 % de sa capacité, 10 % des fans se rendent systématiquement au stade à vélo).

Pour cela, il est recommandé de :

- Renforcer les financements des aménagements cyclables vers les lieux de loisirs (Fonds Mobilités Actives) ;
- Mettre en place d'un plan pluriannuel d'aide aux aménagements cyclables dont le budget et les règles d'accès resteraient inchangés. Les territoires ont besoin de visibilité sur plusieurs années pour pouvoir s'engager dans une politique cyclable (schéma directeur, études pré-opérationnelles d'aménagement, aménagements des espaces) ;
- Promouvoir le label Accueil Vélo auprès des sites (530 sites labélisés à ce jour).

La plupart de ces lieux de loisirs sont de compétences municipales. Des territoires moteurs sur le sujet et traversés par des grands itinéraires cyclables (ex : Eurovelo) pourraient être sollicités pour conduire une expérimentation. L'échelle départementale paraît pertinente compte-tenu des compétences exercées (ex : départements le long de la Loire à vélo ; l'Isère et la Drôme ; la Gironde et les Pyrénées Atlantiques ; le Finistère).

↳ Action n°39 - Développement et évaluation du positionnement concurrentiel de la France pour le tourisme à vélo

Afin de faire du vélo un avantage concurrentiel pour la destination France, quatre actions sont identifiées :

- Renforcer la visibilité des établissements marqués et qualifiés Accueil Vélo et la diffuser plus finement dans les territoires notamment ruraux ;
- Finaliser le schéma national des véloroutes à horizon 2030 et confirmer son rôle stratégique dans un arrêté de la Ministre des Transports dès 2020, comme prévu par le projet de Loi d'orientation sur les mobilités ;
- Anticiper la tenue d'une base de données unifiée nationale sur la fréquentation des cyclistes et l'impact du tourisme à vélo de manière globalisée : il s'agirait d'agréger des données quantitatives (issues de la base des comptages) avec des données qualitatives (issues des études fréquentation et impacts). Ainsi, il sera possible d'évaluer la fréquentation et les retombées économiques du tourisme à vélo au niveau français (et non par itinéraire), de cerner la progression de la pratique ainsi que les pistes d'amélioration à prévoir pour répondre aux attentes des touristes ;
- Assurer la qualité du réseau : déterminante pour la notoriété d'une destination. En France, certains itinéraires ou sections d'itinéraires ont plus de 20 ans. Il devient nécessaire d'en assurer le suivi qualité afin de procéder à leur amélioration, leur renouvellement. Disposer d'une vision d'ensemble du réseau cyclable ainsi que prioriser les besoins pour son amélioration sont deux objectifs qualité important. Il est d'une part, essentiel de poursuivre et renforcer l'observatoire national des véloroutes et d'autre part de transformer l'expérimentation de l'outil de signalement (fin en 2020) pour la qualité des itinéraires cyclables en outil pérenne.

Transport ferroviaire

↳ Action n°40 - Renforcement de la place du vélo aux abords des gares et dans les trains

Afin de soutenir une politique nationale ferroviaire « train et vélo » concurrentielle à celle de nos voisins européens, les chantiers suivants seraient à investir :

- Permettre d'embarquer les vélos non-démontés dans les TGV et Intercités en nombre suffisant. La politique tarifaire devrait également être revue, les cyclotouristes pourraient consentir à payer un billet plus cher pour embarquer leur vélo ;
- Améliorer la qualité et la fiabilité de l'information sur la réservation et la tarification pour l'emport des vélos ;
- Systématiser la réservation afin de sécuriser les utilisateurs touristes embarqués pour le long cours.

La LOM prévoit que les trains neufs (avis de marché à compter du 1^{er} juillet 2020) comportent un nombre d'emplacements pour vélos non démontés (à définir par décret selon les matériels et services).

↳ Action n°41 - Engagement de réflexions sur les trains de nuit

En Allemagne⁹⁹, les trains de nuit connaissent une seconde vie (tarif attractif, choix étudié des lignes...), pourquoi pas en France ? La question est à nouveau soulevée à l'aune de l'ouverture à la concurrence : dans le cadre de la LOM, l'État s'engage à étudier d'ici au 30 juin 2020 « *le développement de nouvelles lignes de [...] trains de nuit, au regard de leur intérêt pour répondre aux besoins de désenclavement des territoires les plus éloignés des grands axes de circulation ainsi que de liaisons nationales et intraeuropéennes pour réduire l'empreinte écologique* ».

Le train de nuit constitue une alternative vertueuse à l'avion et à la voiture, avec de nombreux avantages :

- Le voyage de nuit permet de gagner du temps en arrivant tôt le matin pour profiter de la journée complète à destination ;
- Les trains couchette peuvent desservir de nombreuses villes moyennes et les connecter non seulement à Paris, mais aussi aux régions distantes grâce à des liaisons transversales ;
- Avec une portée de 500 à 1 500 kilomètres, le train de nuit permet d'aller deux fois plus loin que le TGV (qui est bien adapté aux distances de 250 à 700 kilomètres¹⁰⁰). Il a donc un potentiel pour les liaisons intra-européennes et permet de rendre le train attractif sur des trajets comme Paris-Berlin, Paris-Barcelone ou Marseille-Rome, aujourd'hui principalement assurés par le mode aérien.

Compte-tenu de ces atouts, l'opportunité de développement du train de nuit pourrait être étudiée à travers une évaluation des bénéfices environnementaux. Il s'agirait :

- D'une part, d'évaluer le potentiel de report modal de l'aviation sur le train de nuit ;
- Et d'autre part, de comparer les modes de transport en termes de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ (en tenant compte de la construction et de l'entretien des infrastructures).

Les résultats pourraient alimenter le rapport du Gouvernement sur la relance des trains de nuit, attendu pour juin 2020.

↳ Action n°42 - Mise en visibilité des offres de tourisme durable par la SNCF

Compte tenu de la forte fréquentation des trains en France et de la politique développement durable du groupe, la SNCF Voyages pourrait être interpellée pour renforcer son engagement auprès des touristes, à travers deux actions principales :

- Consolider le volet durable sur l'interface oui.sncf pour :
 - Les activités proposées (ex : valorisation d'acteurs engagés dans les territoires en lien avec les offices de tourisme) ;
 - Les hébergements (ex : hébergements ayant entrepris des démarches responsables notamment en s'appuyant sur les labels recommandés par l'ADEME¹⁰¹) ;

⁹⁹ Les investissements dans les trains de nuit ont été réalisés par la compagnie autrichienne ÖBB (qui circule aussi en Allemagne) https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/08/06/l-improbable-renaissance-du-train-de-nuit-outre-rhin_5497033_3234.html

¹⁰⁰ Selon le rapport Spinetta, 2018

¹⁰¹ <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

- Les voyages ;
- Les transports (ex : développement et visibilité des offres de mobilité active pour réaliser le dernier km, accéder à des zones rurales, des sites touristiques...).
- Sensibiliser les voyageurs sur le tourisme durable (ex : conseils généraux ou personnalisés selon le lieu de destination - sites à visiter, offres de mobilité active en gare...) :
 - Dans le train par des messages audio ; affiches dans les rames... ;
 - Newsletter : conseils pour voyager responsable.

Pour aller plus loin, la politique RSE de la SNCF pourrait être amplifiée :

- Dans les trains, utiliser des produits labellisés (papiers toilette, détergents, savons...); mettre en place le tri des déchets ; tenues du personnel éco-conçues... ;
- Sensibiliser le personnel sur des éco-gestes à bord des trains et sur les sites.

Mesure n°17 : Outiller les acteurs pour une meilleure répartition des flux touristiques

👉 Action n°43 - Lancement d'un benchmark des outils de régulation utilisés sur différents sites (France et étranger)

Des sites et territoires en France et à l'international expérimentent différents outils de régulation pour faire face à la concentration spatio-temporelle des flux touristiques. Il serait opportun de réaliser une étude, qui donnera lieu à une publication, basée sur un benchmark international et une analyse des outils déjà expérimentés, notamment par les Grands Sites de France. L'objectif est de fournir aux professionnels un guide méthodologique pour choisir le mode de régulation adapté à leurs enjeux. Atout France a d'ores et déjà conduit une veille thématique sur ce sujet et accompagne techniquement et financièrement une étude conduite par les acteurs touristiques de la destination Colmar.

👉 Action n°44 - Soutien de la proposition de loi portant diverses mesures tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux

La sur-fréquentation peut porter atteinte à la faune, à la flore ou au caractère d'un site et ainsi remettre en cause les motifs de la protection de ces sites naturels ou culturels, en contradiction avec la notion de tourisme durable.

Dans un contexte de pics d'hyper-fréquentation et d'augmentation progressive du tourisme, les responsables de ces sites et les élus sont parfois démunis face à l'absence de moyens juridiques adaptés à leur disposition pour réglementer, réguler les flux touristiques dans des espaces publics sensibles. Le sénateur de la Somme, Jérôme Bignon a déposé mi-juillet 2019 une proposition de loi pour pallier à ce manque : compléter la définition législative de l'ordre public, actuellement fondée sur la sécurité, la salubrité et la tranquillité, par la prévention des atteintes à l'environnement.

Par cette loi, il s'agit de compléter l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales en faisant de la protection de l'environnement et du caractère des sites une nouvelle composante de l'ordre public général.

Les maires, ou les préfets par substitution, seraient ainsi fondés juridiquement à prendre par arrêté municipal des mesures de régulation des flux de fréquentation motivés par la protection de l'environnement : nombre de visiteurs simultanés, horaires, conditions d'accès...

Jusqu'à présent, l'analyse de la jurisprudence faite par la Société française du droit de l'environnement (SFDE) a montré que de tels arrêtés ne résistaient pas à la sanction des juges administratifs dans la mesure où ceux-ci n'étaient pas fondés en droit. Il est recommandé de soutenir cette proposition de loi.

CHAPITRE 7

DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DURABLE POUR L'OUTRE-MER

1. Contexte

Les destinations ultra-marines conjuguent de multiples facteurs de vulnérabilité sur les champs environnemental, social et économique.

La quasi-totalité du tourisme de l'outre-mer est "littoral et maritime" et la France s'est dotée d'une Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2017-2022 qui précise : " l'outre-mer constitue une dimension essentielle du rayonnement international de la France et de sa capacité de coopération régionale. Les outre-mer sont également un enjeu majeur pour la préservation de la diversité biologique, notamment à travers la mise en place d'un réseau représentatif et cohérent d'aires marines protégées¹⁰².

Volet environnemental

Insulaires pour la plupart (sauf la Guyane), leur patrimoine naturel, mais aussi culturel, d'une richesse exceptionnelle¹⁰³ est fragile et parfois exposé à l'impact de flux touristiques concentrés dans l'espace et le temps (dont les plus emblématiques sont les croisiéristes). Plus que les autres espaces, ces destinations sont spécifiquement exposées aux effets du changement climatique qui se traduisent notamment par des phénomènes extrêmes, à l'exemple du cyclone IRMA qui a touché les îles de Saint-Martin et de Saint-Barth¹⁰⁴.

Leur modèle de développement touristique, dépendant de l'aérien (notamment des flux en provenance de la métropole pour certaines destinations) est particulièrement émetteur de GES : plusieurs destinations (Caraïbes, Ile de la Réunion...) sont dépendantes à près de 80 % des flux métropolitains.

En outre, le développement important de l'activité croisière ces dernières années n'est pas toujours suffisamment maîtrisé, générant de multiples nuisances et impacts environnementaux. Les retombées économiques peuvent être faibles avec des croisiéristes qui ne consomment plus ou peu sur le territoire visité.

Enfin, une part très marginale de l'offre d'hébergement est éco-labellisée.

Volet social

Le tourisme représente un secteur économique clé sur lequel s'appuyer pour réduire le taux de chômage souvent plus élevé qu'en métropole. Pourtant, l'adhésion des populations locales reste à conforter en l'absence de données permettant d'apprécier de façon solide l'importance du tourisme dans l'économie locale.

De plus, les dispositifs de formation dédiée au tourisme sont insuffisants, entraînant un départ des jeunes vers la métropole et un manque de personnel qualifié.

Volet économique

L'activité balnéaire dominante sur certains de ces territoires est aujourd'hui fragilisée, face à la montée en puissance de destinations concurrentes positionnées sur ce créneau dans chaque bassin régional (Cuba, République dominicaine, mais aussi Iles Samoa) mais aussi face à des risques multiples (submersion marine, recul du trait de côte, sargasses qui touchent toute la zone Caraïbe et autres espèces invasives...).

¹⁰² Stratégie nationale pour la mer et le littoral /Décret 2017-222 du 23 février 2017
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-mer-et-littoral>

¹⁰³ 80 % de la biodiversité française, 4 reconnaissances patrimoine mondial : TAAF, Nouvelle Calédonie, Réunion, Polynésie dont 3 au titre du patrimoine naturel

¹⁰⁴ La dangerosité du phénomène cyclonique est cependant variable selon les territoires, la Guyane n'étant pas concernée et le nord de la Caraïbe (St Martin) beaucoup plus exposée que le sud (Martinique).

En réponse à un manque d'observation et de données chiffrées fiables, il est difficile de mesurer le poids et l'évolution de l'activité touristique (aucun territoire ultramarin n'a développé de comptes satellites du tourisme permettant d'évaluer comme en métropole le poids du tourisme dans le PIB).

Si de nombreux enjeux localisés dans les Outre-mer sont partagés avec la métropole (comme la préservation de la biodiversité ou l'implication des populations locales), certains sont cependant exacerbés et nécessitent une réponse articulée autour de mesures à l'échelle nationale et d'autres adaptées à l'échelle de ces territoires. Les leviers relèvent d'instances dédiées et reconnues par les professionnels du tourisme ultra-marin tel le cluster Tourisme des Outre-Mers d'Atout France, à même d'agir à court terme sur les enjeux de tourisme durable spécifiques à ces destinations.

« *Nous devons construire ensemble des stratégies de tourisme durable* » s'est exprimé le chef de l'État à l'occasion du lancement du Plan Tourisme entre la Région Réunion et l'État, le 23 octobre 2019.

2. Recommandations

Mesure n°18 : Amplifier l'intégration du tourisme durable dans les territoires d'Outre-mer

↳ Action n°45 - Renforcement de la prise en compte transversale des enjeux de développement durable dans les missions et actions du cluster Tourisme des Outre-mer d'Atout France

Le Ministère des Outre-mer et Atout France renforcent dès 2020 la gouvernance du cluster en associant ministères, collectivités et professionnels afin de créer un Conseil stratégique du tourisme et d'investir collectivement des sujets structurants comme planifiés dans le Livre Bleu Outre-mer. Dans ce contexte, les actions de promotion seraient à compléter d'actions en faveur du développement d'outils d'observation et de veille (notamment pour permettre le calcul du poids économique du tourisme) et du développement ou de la valorisation d'offres dans un objectif affiché de tourisme durable.

↳ Action n°46 - Construction d'une position partagée des destinations ultra-marines vis-à-vis des compagnies de croisière pour un développement maîtrisé de l'activité

Compte-tenu des enjeux environnementaux et sociétaux rattachés aux croisières, il est recommandé de construire une position partagée entre les territoires d'Outre-mer. La réflexion pourrait être portée par le comité d'orientation biodiversité ultramarine de l'Office français de la biodiversité.

↳ Action n°47 - Intégration des acteurs du tourisme aux instances de gestion des risques naturels

Les acteurs du tourisme durable seraient à intégrer aux instances de gestion des risques naturels. Leur implication en amont devrait améliorer l'efficacité de la gestion et de la communication de crise auprès des clientèles touristiques (dans le cadre des formations Trajectoire Outre-mer 5.0 notamment prévues en 2020).

↳ Action n°48 - Favoriser le développement d'une offre permettant la découverte du patrimoine naturel, de la faune, de la flore, en cohérence avec l'enjeu de diversification de l'offre

Sentiers de randonnée, pistes cyclables, visites accompagnées, hébergements éco-conçus notamment en dehors des côtes... Cette structuration de l'offre devrait être pensée sur un territoire élargi afin de déconcentrer et maîtriser les flux, limiter les impacts négatifs sur la biodiversité. L'accompagnement aux projets structurants dans le cadre de France Tourisme Ingénierie pourrait être orienté notamment sur ce type de projets.

CHAPITRE 8

PORTAGE DE LA VOIX DU TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL

1. Contexte

La France en tant que première destination touristique mondiale se doit de porter un tourisme de qualité, responsable et durable à l'international. Le pays est déjà engagé dans plusieurs démarches internationales de valorisation et d'amélioration des pratiques touristiques dans un objectif de développement durable. A l'échelle mondiale, la France est ainsi de plus en plus sollicitée pour partager ses bonnes pratiques et son expertise au sein d'organisations multipartites mais également dans le cadre de sa coopération bilatérale avec d'autres États.

Le Gouvernement français, à travers le ministère de la Transition écologique et solidaire, est co-responsable aux côtés de l'OMT, ainsi que du Gouvernement espagnol (Secrétariat d'État au Tourisme) du Programme de tourisme durable dans le cadre du réseau « One Planet Network ». Ce programme a pour objectif général d'améliorer les impacts du secteur du tourisme sur le développement durable d'ici 2030, en développant, en promouvant et en renforçant des pratiques de consommation et de production durables qui encouragent l'utilisation efficace des ressources naturelles tout en produisant moins de déchets et en s'attaquant aux défis du changement climatique et de la biodiversité. Ce programme regroupe l'ensemble des acteurs publics et privés de la société, impliqués dans le tourisme, tels que des Gouvernements, des collectivités locales, des entreprises, des associations et des organisations non gouvernementales (ONG).

Le savoir-faire des entreprises françaises en matière de tourisme durable est une réalité et se doit d'être valorisé. Toutefois, les entreprises engagées dans un tourisme durable en France sont actuellement insuffisamment connues alors que des associations les regroupant existent. C'est notamment le cas des associations Acteurs du Tourisme Durable (ATD), Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) ou encore Association du Tourisme Equitable et Solidaire (ATES) qui œuvrent à promouvoir les initiatives des entreprises investies.

2. Recommandations

Mesure n°19 : Conforter la place leader de la France dans les programmes internationaux dédiés au tourisme durable

↳ **Action n°49 - Valorisation des initiatives françaises en termes de tourisme durable sur la scène internationale**

La France porte son engagement en faveur du tourisme durable dans les instances et programmes internationaux dédiés. Il est proposé de conforter cette position en améliorant la connaissance, des initiatives françaises en faveur du développement durable du tourisme par les administrations représentantes.

Mesure n°20 : Renforcer la visibilité à l'international des entreprises investies dans le développement durable du tourisme

↳ **Action n°50 - Promotion du savoir-faire des entreprises françaises en lien avec le tissu associatif du tourisme durable**

Il est conseillé de renforcer la visibilité à l'international des entreprises du secteur touristique investies dans des démarches de développement durable en :

- S'appuyant davantage sur les associations d'entreprises existantes ;
- Améliorant l'identification des entreprises engagées ;
- Encourageant le partage de leurs bonnes pratiques ;
- Promouvant leur savoir-faire ainsi que leur expertise dans le cadre d'organisations multipartites et auprès d'autres États ;
- Soutenant leurs démarches d'export à l'international.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques du secteur, il est proposé de promouvoir le savoir-faire ainsi que les bonnes pratiques des entreprises françaises en favorisant leur adoption en tant que références sur les marchés internationaux par un renforcement de la participation française aux activités de normalisation.

Ce renforcement de la visibilité des entreprises à l'international peut s'effectuer dans le cadre d'une amplification de la coordination des travaux entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de l'Economie et des Finances, ainsi qu'avec Business France ou encore la Commission européenne.

CONCLUSION

« Il est plus important que jamais de gérer convenablement le tourisme aujourd'hui dans l'intérêt des visiteurs comme des résidents, en veillant à ce que les populations locales soient entendues et qu'elles bénéficient du tourisme », a déclaré le Secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili, en janvier 2019.

Développement technologique, situation environnementale, mutations démographiques, l'avenir du tourisme devra faire face à des changements sociaux, économiques, politiques, environnementaux de grande ampleur dans les années à venir. L'OCDE identifie quatre mégatendances qui sont sources d'enjeux, de menaces et de débouchés nouveaux, susceptibles d'avoir des impacts importants sur le tourisme : l'évolution de la demande touristique, l'essor du tourisme durable, les technologies structurantes, la mobilité des voyageurs.

Les responsables des politiques publiques ont à se préparer aux mégatendances et orienter l'avenir du tourisme.

Le tourisme, activité humaine facteur de pressions et de pollutions sur l'environnement, développé de manière durable, concourt à la préservation de l'environnement (ex : sensibilisation des professionnels et des voyageurs aux valeurs culturelles et environnementales, contribution pour le financement de la protection et gestion des espaces protégés), à une croissance plus inclusive (en créant des emplois et des possibilités de développement économique) et, à un renforcement de l'intégration sociale.

Pour déclencher ces effets positifs du tourisme, pour que l'activité devienne intrinsèquement durable sans que cela soit perçu comme un segment étroit du marché, des mesures doivent être prises et des actions menées pour parvenir à :

- Une coordination des politiques publiques, inhérente au caractère transversal du tourisme ;
- Une juste répartition des flux touristiques et des retombées économiques du tourisme dans les territoires ;
- Une meilleure connaissance des besoins des voyageurs d'aujourd'hui et de demain ainsi que leur sensibilisation aux nouvelles formes de tourisme ;
- Une mobilisation et un accompagnement des entreprises du secteur autour des bénéfices des pratiques durables ;
- Un renforcement des connaissances sur les impacts environnementaux du tourisme et de l'accompagnement des diverses parties-prenantes dans leur transition écologique ;
- Un partage plus fort de l'expertise sur la scène internationale, bien que toutes les activités touristiques soient en définitive locales, elles concourent à des phénomènes de portée mondiale.

La France poursuit des objectifs ambitieux pour une croissance touristique et conserver ses parts de marchés au niveau international. Compte-tenu des impacts environnementaux rattachés à ce secteur, des engagements pris par le pays à travers l'Accord de Paris, de l'émergence de nouvelles destinations touristiques concurrentes, les politiques publiques doivent aboutir à la structuration d'une offre touristique d'excellence, que ce soit au niveau de son attractivité mais aussi de sa durabilité. Face aux enjeux climatiques, l'appréciation de la politique touristique française ne doit plus s'appuyer uniquement sur des indicateurs économiques (nombre de touristes internationaux, recettes internationales et contribution au PIB) mais également sur des indicateurs environnementaux (émissions de GES, déchets dont plastique...).

La feuille de route proposée par l'ADEME est issue d'un travail collectif, réunissant les parties-prenantes du secteur. Les 20 mesures conseillées et leur déclinaison en 50 actions visent à faire de la France une pionnière en la matière : une destination d'excellence en termes de durabilité (sur l'ensemble des activités du tourisme) créant un nouvel atout pour la France et un positionnement concurrentiel, positionnement tourné vers l'avenir dans lequel développement économique du tourisme rimera avec préservation de l'environnement faisant de la France la première destination touristique durable.

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION

Structuration d'une politique de développement durable du tourisme en France Mandat du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

Janvier 2019

Les échanges touristiques mondiaux sont en plein essor : les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 7 % en 2017 pour atteindre 1,326 milliard de même que les recettes touristiques internationales qui ont atteint 1 340 milliards de dollars soit +5 % par rapport à 2016. Les prévisions de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) font état d'une croissance soutenue des flux dans les années à venir (+ 3,3 % par an) pour atteindre 1,8 milliard de déplacements touristiques en 2030.

La France, en tant que première destination touristique mondiale poursuit des objectifs touristiques ambitieux (100 millions de touristes internationaux accueillis et 60 milliards d'euros de recettes perçues d'ici 2020) afin de conserver cette place et profiter des bénéfices que le tourisme apporte à notre pays en termes de retombées économiques (plus de 7 % du PIB français), d'emplois (2 millions) et de rayonnement de la France à l'international.

Cette croissance des flux et ces objectifs impliquent d'ajouter une dimension durable au développement touristique afin accueillir les visiteurs dans des conditions optimales mais également pour conserver la qualité de vie des populations locales et préserver les richesses naturelles et patrimoniales. Il s'agit d'appliquer au tourisme le triptyque de la durabilité : économique, social et environnemental. Pour cause, le constat actuel fait état d'un développement du tourisme qui peut fragiliser certains de ces aspects :

- L'augmentation des déplacements touristiques constitue un risque tout d'abord environnemental. Comme le souligne l'OCDE dans un récent rapport sur les « mégatendances du tourisme »¹⁰⁵, le secteur touristique, en tant qu'activité humaine concourt à l'épuisement des ressources naturelles. Il constitue de plus un facteur de l'accroissement des déplacements, notamment aériens. Mais s'il est raisonné, le tourisme peut au contraire contribuer à une croissance plus verte de nos sociétés. Par exemple, il peut contribuer à la transmission de valeurs culturelles et environnementales ou faciliter le financement de la protection de certains espaces par leur valorisation économique.
- Des défis sociaux émergent également. Dans les lieux les plus fréquentés, notamment en milieu urbain, on observe une augmentation des réticences face à la croissance des flux touristiques. Cette « tourismophobie » est issue de ce que certains nomment « surtourisme ». L'OMT a publié une analyse du sujet en décembre 2018¹⁰⁶. Si le phénomène s'est répandu dans certaines destinations européennes, telles que Barcelone ou Venise, la France n'a pas encore connu de telles vagues de rejet. Il convient néanmoins d'anticiper et de pallier tout risque de surfréquentation. Encore une fois, selon l'OCDE « s'il est bien planifié [le tourisme] peut concourir au bien-être économique et socioculturel du territoire d'accueil ».
- Cette expertise fait écho à l'intérêt croissant des principales instances internationales dédiées au tourisme et à l'économie pour le tourisme durable. L'année 2017 a été proclamée « année internationale du tourisme durable pour le développement des Nations Unies », et le tourisme durable fait partie intégrante de l'étude de l'OCDE sur « les mégatendances pour mieux façonner l'avenir du tourisme ».

De nouvelles formes de tourisme apparaissent à la faveur des nouvelles attentes des clientèles : de plus en plus de voyageurs souhaitent en effet pratiquer un tourisme vertueux, respectueux de l'environnement et au bénéfice des populations locales. Ils privilégient la proximité avec la nature, les itinéraires doux, et tentent de rationaliser leurs consommations. Ils attendent ainsi des produits touristiques correspondant à leurs aspirations.

La France, qui se montre très active au niveau international pour faire avancer le thème de la soutenabilité, ne s'est pas encore dotée d'une politique suffisamment forte en faveur du développement d'un tourisme durable. Pourtant, des initiatives publiques sont prises (par exemple Ecolabel européen, affichage

¹⁰⁵ OCDE, « Analyser les mégatendances pour mieux façonner l'avenir du tourisme », Études de l'OCDE sur le tourisme, février 2018, Éditions OCDE, Paris

¹⁰⁶ OMT, « Overtourism? Understanding and managing urban tourism growth beyond perceptions », septembre 2018, OMT, Madrid

environnemental pour les hébergements touristiques, etc.) ainsi que des initiatives privées, émanant d'entreprises, d'associations ou de collectivités territoriales, mais elles manquent de cohérence d'ensemble et de visibilité.

La croissance des flux touristiques en France et l'impératif écologique imposent de nouveaux défis à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Tel que défini par l'OMT, l'objectif serait de tendre vers « **un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil** ». Pour anticiper ces évolutions, le gouvernement compte ainsi se doter d'une feuille de route sur le tourisme durable. C'est pourquoi, lors du Comité de Pilotage du Tourisme du 17 janvier 2019, **il a été décidé de constituer un groupe de travail sur le tourisme durable en France.**

Dans ce contexte, **il est demandé à l'ADEME de mener une mission relative à la structuration d'une politique de développement du tourisme durable en France.**

Pour cela, l'ADEME sera amenée à construire, piloter et animer le groupe de travail dont la présidence sera assurée par son président Arnaud Leroy. Ce groupe associera le ministère de la Transition écologique et solidaire, les ministères chargés du tourisme (Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et l'opérateur touristique national, Atout France.

En complément, l'ADEME pourra être amenée à conduire des entretiens avec diverses parties-prenantes afin de recueillir leur expérience ou perception sur des problématiques ayant trait à l'objet de la mission.

A titre d'illustration, il est souhaité que la mission, au travers une **phase de diagnostic**, puisse notamment aboutir à :

- Définir ce que recouvre le tourisme durable et le périmètre des propositions pour la France ;
- Réaliser un diagnostic stratégique du tourisme durable au niveau national (par exemple les risques économiques, sociaux et environnementaux susceptibles d'affecter le tourisme comme le sur-tourisme) ;
- Dresser un état des lieux de l'offre actuelle et des initiatives menées en France par les acteurs privés ou publics pour structurer un tourisme durable (par exemple les labels pour les hébergements touristiques, l'intégration de critères environnementaux dans des dispositifs de valorisation de l'offre touristique) ;
- Identifier les expériences inspirantes au niveau international et particulièrement par les destinations concurrentes en Europe ;
- Faire état des actions de communication menées en faveur du tourisme durable auprès des professionnels et des touristes (par exemple, déclinaison nationale du concours européen EDEN).

Cette mission se poursuivra par une **phase de formulation de propositions stratégiques et opérationnelles** pour l'essor d'un tourisme durable en France qui porteront notamment sur les problématiques suivantes :

- Le tourisme de masse : moyens à mettre en œuvre pour une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire national (notamment pour les espaces marqués par une forte saisonnalité). La grande diversité des paysages français représente à cet égard un atout non négligeable : les 80 % du territoire situés en milieu rural constituent une opportunité certaine de diffusion des flux touristiques ;
- La mobilité : développement des itinérances douces et de l'intermodalité des transports publics et des nouvelles formes de mobilité (e-mobilité, auto partage, transports à la demande) ;
- Le développement de l'offre : actions à déployer pour inciter les professionnels à développer des produits touristiques durables, y compris les actions de valorisation. Les hébergements touristiques seront particulièrement visés en tant qu'acteurs clés couvrant des problématiques variées (énergie, labels, alimentation, déchets, eau...) ;
- L'adaptation au changement climatique : sensibilisation et accompagnement des acteurs. Le tourisme est un secteur particulièrement sensible aux évolutions climatiques (répercussions économiques et sur les milieux).

S'il ne doit pas s'interdire de porter des recommandations coercitives, notamment pour un meilleur contrôle du respect des réglementations environnementales par les opérateurs (cf. les niveaux excessifs de rejets de polluants dans l'atmosphère et l'usage de carburant prohibés par certains paquebots de croisière) le groupe de travail veillera également à promouvoir des actions positives, en démontrant que les produits durables sont vecteurs de croissance.

Les propositions pourront être assorties de recommandations sur les filières touristiques qui se prêteraient d'avantage que d'autres au développement du tourisme durable (écotourisme, cyclotourisme, randonnée pédestre et équestre, tourisme fluvial, œnotourisme, agrotourisme, thermalisme, tourisme de bien être) et les moyens à mettre en œuvre pour en accélérer l'essor (par exemple la place du numérique, les approches territoriales...).

Pour mener à bien cette mission, l'ADEME pourra s'appuyer d'un point de vue technique et logistique sur les services des ministères chargés du tourisme (Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et l'opérateur touristique national, Atout France.

Cette mission s'achèvera par la **remise d'un rapport de mission pour fin octobre 2019** et sera **présenté au Premier ministre lors du Conseil Interministériel du Tourisme de novembre 2019**.

ANNEXE 2

LISTE DES ENTRETIENS REALISES

Date	Structure	Interlocuteur	Fonction
21-févr-19	ADEME - Bretagne	Sophie PLASSART	Ingénieure territoriale
14-mars-19	Agir pour un Tourisme Responsable	Julien BUOT	Directeur
19-mars-19	ADEME - Corse	Pierre-Olivier FILIPPI	Ingénieur
02-avr-19	Acteurs du Tourisme Durable	Guillaume CROMER	Président
05-avr-19	ADEME - Climat	Aude BODIGUEL	Ingénieure
05-avr-19	Atout France - Direction de l'Ingénierie et développement des territoires	Marie Laure DESMET	Directrice adjointe
		Philippe MAUD'HUI	Directeur
05-avr-19	Mission des offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine	Jean-Luc BOULIN	Directeur
25-avr-19	ADEME - Economie circulaire et déchets	Jean-Louis BERGEY	Expert national économie circulaire & matières premières
25-avril-19 & 24-sept-19	UFR ESTHUA et Angers tourism Lab	Philippe VIOLIER	Directeur
		Philippe BROIX	Directeur
		Sylvine PICKEL-CHEVALIER	Maître de conférence HDR
26-avr-19	ADEME - Qualité de l'air	Marie POUPONNEAU	Ingénieure
24-mai-19	Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige	Philippe BERNEZ	Directeur
27-mai-19	AccorHotels	Arnaud HERMANN	Directeur Développement durable
28-mai-19	Betterfly Tourism	Hubert VENDEVILLE	Directeur
04-juin-19	Caisse des dépôts et des consignations - Investissements tourisme, loisirs, culture	Christophe ROSEAUX DES	Directeur
04-juin-19	ADEME - Mobilisation et valorisation des déchets	Alexandra GENTRIC	Economiste
06-juin-19	ADEME - Climat	Robert BELLINI	Chef de service adjoint
		Edouard FOURDRIN	Animateur de secteur
12-juin-19	ADEME - Mobilité	Marc COTTIGNIES	Ingénieur expert
12-juin-19	MTEES - Direction générale de l'énergie et du climat	Marie HECKMANN	Chargée de mission action territoriale climat-air-énergie
17-juin-19	Offices de tourisme de France	Christophe MARCHAIS	Directeur
17-juin-19	DGE - Sous-direction du tourisme	Muriel GRISOT	Chargée de mission Tourisme, Eaux, Littoral et Itinérances
18-juin-19	Atout France - Direction de l'Ingénierie et développement des territoires	Cécile LEONHARDT	Responsable projets
18-juin-19	ADEME - Bretagne	Sophie PLASSART	Ingénieure territoriale
18-juin-19	Compost Plus	Thomas COLIN	Directeur technique
19-juin-19	Solar hôtel	Franck LAVAL	Directeur
19-juin-19	Réseau Grands Sites de France	Camille GUYON	Responsable communication et partenariats
24-juin-19 & 22-oct-19	UNAT	Eva BRIO	Chargée de mission du Secteur Voyages et Séjours, Développement Durable
		Simon THIROT	Délégué général

Date	Structure	Interlocuteur	Fonction
25-juin-19	Comité régional du tourisme Auvergne Rhône-Alpes	Lionel FLASSEUR	Directeur général
25-juin-19	Eco-Union	Jérémie FOSSE	Co-fondateur et Président
26-juin-19	ADEME - Nouvelle Aquitaine	Sylvain KRUMMENACHER	Chargé de communication
26-juin-19	Club Med	Agnès WEIL	Directrice du Développement Durable et du Mécénat Déléguée générale de la fondation d'entreprise
27-juin-19	Railcoop	Nicolas DEBAISIEUX	Membre de la direction collégiale
01-juil-19	Green Evénements	Béatrice EASTHAM	Fondatrice
01-juil-19	ADEME - Mobilité	Elodie BARBIER-TRAUCHESSEC	Ingénieure
01-juil-19	MEAE - Direction de la diplomatie économique	Betty RECH	Chargée de mission « Structuration de l'offre de loisirs, formation et financements touristiques »
02-juil-19	UPACA	Véronique TOURREL	Ingénieure environnement
02-juil-19	ADEME - Mobilité	Jérémie ALMOSNI	Chef de service
05-juil-19	ADEME - Mobilité	Yann TREMEAC	Chef de service adjoint
05-juil-19	AFNOR Normalisation - Département Développement et Innovation	Grégory BERTHOU	Responsable Développement Consommation, Sports, Loisirs, Tourisme
05-juil-19	Vélo & Territoires	Camille THOME	Directrice
08-juil-19	Pierre et Vacances	Marie BALMAIN	Directrice R.S.E. & Fondation
08-juil-19	OCDE - Tourisme et développement régional	Alain DUPEYRAS	Chef de service
10-juil-19	CEREMA	Cécile CLEMENT	Cheffe du groupe systèmes de transports et services de mobilité
11-juil-19	Comité régional du tourisme Occitanie	Sophie MERCIER	Directrice produits
12-juil-19	Tourisme et Territoires	Véronique BRIZON	Directrice
16-juil-19	MTES - Délégation de la Mer et du littoral	Anne-France DIDIER	Chargée pilotage ODD14 Océan
16-juil-19	Parc national de Port-Cros	Alain BARCELO Marc DUNCOMBE	Responsable du service scientifique Directeur
16-juil-19 & 17-oct-19	ADEME - Direction Générale Déléguée	Nadia BOEGLIN	Directrice Déléguée à la Transformation de l'Entreprise
16-juil-19	Tourisme en Catalogne	Josefina MARINE	Directrice en France
19-juil-19	SNCF - Direction Développement durable	Frédéric FHAL	Directeur Adjoint – Chef du Pôle Environnement
22-juil-19	YesWeGreen	Karine NIEGO	Fondatrice
22-juil-19	ADEME - Organisation urbaine	Daniela SANNA	Chef de service
22-juil-19	ADEME - Mobilisation des entreprises	Sophie GARRIGOU	Conseillère Filières et marchés de la Transition écologique et énergétique
22-juil-19	Comité régional du tourisme Haut de France	Jean-Philippe GOLD	Directeur
24-juil-19	ADEME - Climat	Céline PHILLIPS	Ingénieure
24-juil-19	ADEME - Politiques territoriales	Eric VESINE	Chef de service
24-juil-19	ADEME - Communication	Valérie MARTIN	Chef de service
24-juil-19	Mountain riders	Camille REY-GORREZ	Directrice
24-juil-19	ADEME - Mobilisation et valorisation des déchets	Chloé MAHE	Ingénieur
29-juil-19	Slow tourisme Lab	Christelle TAILLARDAT	Directrice
29-juil-19	ADEME - Auvergne Rhône-Alpes	Olivier GILLET	Ingénieur

Date	Structure	Interlocuteur	Fonction
29-juil-19	UNIMEV	Vincent LARQUET	Directeur stratégie
29-juil-19	Oui au train de nuit	Nicolas FORIEN	Membre du collectif
29-juil-19	ADEME - Forêt, alimentation et bioéconomie	Anne-Laure DUBILLY	Ingénieure
02-août-19	Secrétariat général de la Présidence française du G7	Anne PLUVINAGE-NIERENGARTEN	Conseillère
30-août-19	Réseau NECSTour (Network of European Regions for Competitive and Sustainable Tourism)	Cristina NUNEZ	Directrice
30-août-19 & 02-oct-19	Régions de France	Olivia de Maleville	Conseillère Transition écologique
02-sept-19	REED EXPO	Camille GADY	Directrice des opérations
04-sept-19	ADEME - Produits et efficacité matière	Raphaël GUASTAVI	Chef de service adjoint
06-sept-19	GL EVENT	Emmanuelle CORATTI	Directrice du développement durable
09-sept-19	ADEME - Prévention déchets et consommation	Pierre GALIO	Chef de service
18-sept-19	FNHPA	Nicolas DAYOT	Président
24-sept-19	ANCV	Laurence DERMENONVILLE	Directrice Déléguée auprès du Directeur Général
		Dominique KTORZA	Directrice des politiques sociales
		Béatrice GARCES	Directrice du Marketing et de la Relation Client
10-oct-19	UMIH	Lorenzo DRI	Directeur Emploi et Formation
		Laurent PRIGENT	Chef de projet développement durable
		Brigitte MONTSERRAT	Directrice adjointe des Affaires Réglementaires
18-oct-19	ADEME - Climat	Hervé LEFEBVRE	Chef de service
21-oct-19	Innovation Norway	Léa PINSARD	Market Specialist Tourism (Paris)
		Ingunn SORNES	Special advisor Sustainable tourism (Oslo)
22-oct-19	OFB	Jean-Jacques POURTEAU	Délégué à l'Outre-Mer
23-oct-19	OFB	Patrick POULINE	Chargé de mission qualité de l'eau du Parc naturel marin d'Iroise et animateur du réseau thématique mer sur la qualité de l'eau
28-oct-19	Aéroports de Paris	Amélie LUMMAUX	Directrice de l'environnement et du développement durable
		Rémi MANCHERON	Responsable des relations institutionnelles Tourisme et Attractivité - Direction des Affaires Publiques
04-déc-19	Région Nouvelle-Aquitaine	Sandrine DERVILLE	Vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargée du tourisme
05-déc-19	Région Pays de la Loire	Franck LOUVRIER	Vice-président de la commission entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur, recherche plus particulièrement en charge du tourisme
19-déc-19	Région Nouvelle-Aquitaine	Luc BONZON	Directeur du Tourisme

ANNEXE 3

Liste des auditions menées

Sujet	Date	Structure	Interlocuteur	Fonction
Qualité de l'air	08-avr-19	ADEME - Qualité de l'air	Isabelle AUGEVEN-BOUR	Ingénieure
			Souad BOUALLALA-SELMi	Ingénieure
			Aude FORTAIN	Ingénieure
			Laurence GALSOMIES	Ingénieure
			Nadia HERBELOT	Chef de service
			Nathalie POISSON	Ingénieure
			Marie POUPONNEAU	Ingénieure
		Elisabeth ROUFFET	Cadre administratif	
Tourisme montagne et	07-mai-19	Commissariat général à l'égalité des territoires	Frédérique DELAUGERE	Coordinatrice des politiques de la montagne, du littoral et des paysages
		Commissariat général à l'égalité des territoires	Nicolas GUEVERNEL	Chef de cabinet de la directrice du développement des capacités des territoires
Prévention des déchets et consommation	15-mai-19	ADEME - Prévention des déchets et consommation	Pierre GALIO	Chef de service
			Laurence GOUTHIERE	Ingénieure
			Agnès JALIER	Ingénieure
			Dominique TRINEAU	Ingénieur
		Emily SPIESSER	Ingénieure	
Gestion de l'eau	28-août-19	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	Kristell ASTIER-COHU	Directrice du Département de la Planification et de la Programmation
			Nicolas CHANTEPY	Directeur général adjoint
			Julien DUBUIS	Chef de service
			Laurent ROY	Directeur général
Grands événements	11-sept-19	MTES - Mission Grands Evénements Internationaux	Jérôme LACHAZE	Conseiller Développement Durable
	11-sept-19	Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023	Nicolas HOURQUET	Directeur de cabinet
	23-sept-19	Ville de Paris - Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements	Lucie LE Gall	Cheffe de projet Développement durable et Planification stratégique
			Olivier GANGNARD	Chef de projet Accueil des Jeux : Développement économique, Emploi, Innovation, Attractivité, Olympiade culturelle
	23-sept-19	Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques	Georgina GRENON	Directrice de l'excellence environnementale.
		Benjamin LEVEQUE	Manager Impact carbone	

Sujet	Date	Structure	Interlocuteur	Fonction
Transport ferroviaire	11-sept-19	SNCF	Hélène D'ALMEIDA TOGNALI	Responsable Pôle Relations et Expériences Client Intercités
			Sophie CHAMBON	Directrice Développement durable
			Gauthier VERRIER	Directeur des services intercités
			Laurence NION	Conseillère parlementaire du groupe SNCF
Tourisme d'affaires	11-sept-19	Atout France - Cluster Tourisme d'affaires	Clémence BARET	Responsable du cluster
		Palais des festivals de Cannes	Didier BOIDIN	Directeur général
		CREATIFS	Danièle CLERGEOT	Chargée de mission
		VIParis	Vincent LARQUET	Directeur stratégie
			Audrey MONTECATINE	Directrice RH et RSE
Catherine PHIN	Responsable Développement durable			
Formation	05-sept-19	CFET	Lionel WALKER	Délégué général
		Amadeus	Benjamin MALATERRE	Project and office manager
		Institut national de formation et d'application	Damien ABRAHAM	Chargé des relations extérieures
Plateformes de réservation	17-sept-19	Expedia	Philippe Bauer	Directeur des affaires publiques du groupe Expedia
		UNPLV	Thimothé DE ROUX	Président UNPLV et Directeur général Aritel et HomeAway
	17-sept-19	Booking[.]com	Vanessa HEYDORFF	Directrice générale France, Espagne, Portugal, Royaume-Uni et Irlande
		Euros Agency (conseil de Booking[.]com)	Mathilde MOCH	Conseillère
			Clémentine PINET	Directrice conseil
Mission d'information ¹⁰⁷	17-sept-19	Assemblée nationale	Didier MARTIN	Député de la Côte-d'Or
Biodiversité et tourisme	02-oct-19	Office français de la biodiversité	Laurence CHABANIS	Chargée de mission tourisme, accès à la nature et marque collective - Parcs nationaux
			Etienne FREJEFOND	Directeur régional PACA Corse
			François GAUTHIEZ	Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs
			Anne-Laure GUINOISEAU	Chargée de mission mode projet et reconnaissances – Parcs naturels marins

¹⁰⁷ Rapport d'information sur le tourisme - Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, juillet 2019
<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2190.asp>

ANNEXE 4

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Co-animation par Aude ANDRUP et Judith MARIE - ADEME

Catégorie d'acteur	Structure	Représentant	Fonction
Associations tourisme durable	Acteurs du Tourisme Durable	Guillaume CROMER	Président
		Caroline MIGNON	Directrice de l'ATES
		Anne-Lise OLIVIER	Coordinatrice de réseau
	Agir pour un Tourisme Responsable	Julien BUOT	Directeur
	Teragir	Thierry LEREVEREND	Directeur général
Membres COPIL de la mission	ADEME – Bretagne	Sophie PLASSART	Ingénieure territoriale
	Atout France	Philippe MAUDHUI	Directeur l'Ingénierie et du Développement des territoires
	Atout France	Cécile LEONHARDT	Responsable projets
	Direction Générale et des Finances	Muriel GRISOT	Chargée de mission Tourisme, Eaux, Littoral et Itinérances
	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	Betty RECH	Chargée de mission « Structuration de l'offre de loisirs, formation et financements touristiques »
Acteurs territoriaux	Comité régional du tourisme Auvergne Rhône-Alpes	Lionel FLASSEUR	Directeur général
	Comité régional du tourisme Occitanie	Sophie MERCIER	Directrice produits
	Tourisme & Territoires	Véronique BRIZON	Directrice
	Offices de tourisme de France	Christophe MARCHAIS	Directeur Office de tourisme de France
Acteurs de filière	AccorHotels	Arnaud HERMANN	Directeur développement durable
	FNHPA	Nicolas DAYOT	Président
	Pierre et Vacances	Emilie RIESS	Responsable développement durable
	Solar hôtel	Franck LAVAL	Directeur
	GNI Hôtellerie & restauration	Thomas LEROY	Directeur général GNI Grand Ouest
		Stephan MARTINEZ	Gérant Moulinot SARL
		Emilie BONO	Responsable du Département Economique, Juridique et Fiscal
	UMIH – Bretagne	Karim KHAN	Directeur UMIH Bretagne
	UMIH – Nationale	Laurent PRIGENT	Chef de projet développement durable
	UNAT	Eva BRIO	Chargée de mission du secteur Voyages et Séjours, Développement Durable
	Réseau des Grands Sites de France	Camille GUYON	Responsable communication et partenariats
Lydiane ESTEVE		Chargée de mission animation interne et appui aux membres	
Acteurs de la mobilité	SNCF	Laurie ESPINOSA	Chargée de mission Marketing territorial & Médias sociaux.
	FNTV	Anne-Gaëlle SIMON	Déléguée générale adjointe
Finance	Caisse des dépôts et des consignations	Christophe DES ROSEAUX	Directeur des investissements tourisme, loisirs, culture
Recherche / Innovation	Slow tourisme Lab	Christelle TAILLARDAT	Directrice
Presse	AR Magazine voyageurs	Sandrine MERCIER	Rédactrice en chef

ANNEXE 5

METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA MISSION

Une mission et trois temps forts

- **Construction du cadre de la mission**

- Périmètre thématique : le tourisme est un sujet vaste qui couvre diverses filières (ex : hébergements, transports, loisirs/culture, tours opérateurs), problématiques sociétales (ex : tourisme de masse, préservation des cultures et populations locales, accessibilité aux vacances), enjeux environnementaux (ex : perte de biodiversité, changement climatique, préservation des ressources naturelles notamment en eau, pollutions multiples et déchets) ;
- Périmètre du développement durable : le tourisme durable s'appuie sur les trois piliers du développement durable ;
- Périmètre spatio-temporel : les échelles géographique et temporelle étaient également à considérer.

- **Réalisation d'un diagnostic**

Le diagnostic visait à identifier les enjeux prioritaires pour aujourd'hui et pour demain ainsi que des projets et des initiatives innovants, inspirants au niveau national, européen et international.

- **Formulation des propositions**

Pour gagner en efficacité lors de la mise en œuvre des propositions, une attention particulière a été portée à leur élaboration afin qu'elles puissent :

- S'intégrer dans les politiques environnementales ou touristiques locales existantes ;
- Être déclinables aux différentes échelles (régionale, départementale, locale) ;
- Viser l'offre et la demande ;
- Être applicables par les acteurs concernés.

Des ressources mobilisées

- **Le comité de pilotage**

La mission, pilotée par l'ADEME, s'est appuyée sur un comité de pilotage composé du MEAE, de la DGE et d'Atout France. La Présidence du COPIL était assurée par Arnaud LEROY, Président de l'ADEME, et la coordination de la mission par Aude ANDRUP, cheffe de projet à l'ADEME.

- **Le groupe de travail (GT)**

Le GT était composé de 24 parties prenantes (cf. Annexe 4) afin de refléter la transversalité induite par le tourisme durable. Ainsi, les collègues suivants étaient représentés : filières du tourisme ; associations environnementales et de consommateurs ; pouvoirs publics et leurs opérateurs ; acteurs territoriaux ; acteurs financiers.

Quatre réunions du GT se sont tenues de mai à septembre et ont permis de traiter des trois temps forts de la mission. L'animation des GT a été conduite par l'ADEME en utilisant des méthodes issues de l'intelligence collective, en vue de mobiliser l'expertise de chaque participant, de les impliquer dans ce projet collectif en partageant un objectif commun.

- **Les interviews et auditions**

En complément du GT, la mission a eu recours à la réalisation d'interviews et d'auditions avant pour recueillir la vision et l'expérience d'acteurs n'ayant pas été mobilisés par ailleurs.

REFERENCES

- « Tourisme bleu - Vers un tourisme côtier & maritime durable dans les régions marines mondiales » - Eco-union & IDDRI, 2019
- « Tourisme et environnement » - CVT AllEnvi, 2019
- « Gérer le développement du tourisme dans la perspective d'une croissance durable et inclusive » – Document de cadrage - OCDE, 2019
- Rapport d'information sur le tourisme - Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, 2019
- « Adaptation du tourisme au changement climatique : état des lieux et analyse stratégique » - ADEME, 2019
- « Stoppons le torrent de plastique ! » - WWF, 2019
- « Tourisme international : résultats 2018 et perspectives 2019 » – OMT, 2019
- « Chiffres clés du tourisme » - DGE, 2018
- « Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer » – CESE, 2018
- « Analyser les mégatendances pour mieux façonner l'avenir du tourisme » – OCDE, 2018
- « Livre Bleu Outre-mer » - Assises des Outre-mer, 2018
- « Palmarès 2018 : Réservation d'hôtel : Pour réserver mes vacances, je veux de l'efficacité » – Greenspector, 2018
- « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » - MTES, 2017
- « Tourisme durable en Méditerranée : Etat des lieux et orientations stratégiques - Plan Bleu » - ONU, 2017
- « 17 mesures pour faire de la France une destination phare de l'écotourisme » - Pôle d'excellence touristique, 2015
- « 20 sur 20 en 2020, 40 mesures pour relever le défi » - Conseil de promotion du tourisme, 2015
- « Tourisme et développement durable – De la connaissance des marchés à l'action marketing » - Atout France, 2011
- « Les Français et le Tourisme Responsable » - TNS Sofres / Voyages-sncf.com et Routard.com, 2009

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

TOURISME DURABLE : 20 MESURES POUR UNE TRANSITION DE LA 1^{RE} DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE

Afin de structurer une politique de tourisme plus durable en France, l'ADEME propose 20 mesures, 50 actions opérationnelles dont 10 priorités pour une transition de la première destination touristique mondiale !

